

# Réunion thématique Débat public Eridan

## Enjeux agricoles

Date et heure : 8 octobre 2009 (18 heures 40 – 21 heures 35)

Lieu : Lapalud, base de loisirs des Girardes

Audience : environ 40 personnes

Durée : 2 heures 55

### **I** Présentation du débat public

#### **Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)**

Bonsoir, je m'appelle Patrick LEGRAND. Je ne suis pas du tout du sud, je suis un homme des plaines du nord, vous voyez... Je suis plutôt bien ici. Je suis le président de la Commission particulière du débat public sur ERIDAN, ce projet de gazoduc. Je vous accueille avec Monsieur le Maire de Lapalud, auquel je vais céder le micro dans quelques instants. Je vous accueille ici pour la dixième des quinze réunions publiques, dont le débat public sur ce projet de gazoduc entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit dans la Drôme, auquel ce gazoduc va donner lieu. Monsieur le Maire, je vous passe la parole pour quelques mots d'accueil. Je sais que vous allez intervenir ensuite.

#### **Monsieur LAMBERTIN, Maire de Lapalud**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'abord quelques mots d'accueil. Comme le disait le Président, on est aujourd'hui dans le cadre d'un débat public. Le débat tourne autour du projet ERIDAN, qui est un gazoduc – j'allais dire une installation de plus, pas un gazoduc de plus... mais enfin, on a déjà quelques canalisations par-ci par-là. Simplement pour vous dire tout l'intérêt... Vous avez choisi de faire une réunion à Lapalud, je sais qu'il y en a eu une à Pierrelatte récemment, dans le secteur. Et je crois qu'il est bon que nos concitoyens soient informés au mieux de tout le projet, qu'ils puissent s'exprimer sans attendre que les choses soient bouclées pour venir protester ou dire ce qu'ils ont à dire. Il vaut mieux dire les choses avant plutôt que de les dire après : après, il est trop tard pour parvenir à faire prendre en compte un certain nombre de choses. Donc je crois que le débat public est un lieu d'expression publique, comme son nom l'indique ; je crois que c'est une bonne chose qu'il puisse y avoir un débat autour de ce projet, qui est un projet important. Important d'abord pour ce à quoi cela va servir ; mais aussi important en termes d'aménagement et en termes, éventuellement, de perturbations au moment du chantier. On va avoir l'occasion, je crois, de parler de tout ça plus précisément. Voilà, Monsieur le Président. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de monde à cette réunion, mais c'est comme ça.

## **Monsieur Patrick LEGRAND**

Merci. C'est une question régulière : est-ce que c'est le nombre qui fait la qualité du débat public ? Ceux qui ne sont pas là : d'abord, ils ont tort ; ensuite, ils vous ont délégué ce qu'ils avaient à dire. Un débat public, cela s'évalue à la fin (vous savez qu'en général, c'est au bout de quatre mois, quatre mois de réunions publiques : ici, on en a eu quinze) et cela s'évalue en fonction de toutes les thématiques qui ont été soit ciblées soit élaborées etc. Et bien souvent, comme le nombre ne fait pas toujours la qualité de l'argumentation, on voit très fréquemment de très jolis arguments, de très jolies discussions engagées malgré la faiblesse de notre assemblée – qui n'est pas si faible que ça.

D'abord, qu'est-ce qu'un débat public ? C'est le débat, le public, en public. Cela change déjà radicalement. Vous savez, on peut débattre (moi, Monsieur le Maire et GRTgaz) dans le bureau de Monsieur le Maire, tranquillement... mais il n'y a pas de tiers. Et ce qui est important, c'est le tiers : le tiers qui écoute, qui évalue, qui apprend et puis qui dit les choses de temps en temps. Et ce jeu à trois est quelque chose d'extrêmement important dans le débat public.

La deuxième question à propos du débat public, que vous connaissez tous beaucoup mieux, c'est l'enquête publique : l'enquête publique intervient largement en amont. Vous verrez, ces messieurs vont vous présenter des enjeux, des enjeux sur un fuseau et non pas sur un tracé. Il est parfois difficile de raisonner sur un fuseau où toutes les choses sont encore un peu floues, mais c'est aussi l'occasion d'engager la discussion en amont sur les contraintes qu'on peut identifier pour éventuellement (la position « on ne fait rien » peut exister) arriver à un tracé qui, lui, sera meilleur. Donc le débat public, c'est le débat, le public, en public. Et c'est aussi en amont, parce qu'on peut discuter de l'opportunité : pourquoi ? A quoi ça sert ? C'est drôle parce que c'est la loi qui nous impose de discuter de cela, qui nous l'impose à nous qui sommes les promoteurs et les « représentants de commerce » du débat public, nous qui passons un peu partout pour animer ce débat. La question de l'opportunité n'est jamais, jamais, jamais fermée : à quoi cela va-t-il servir ? Pourquoi ? Comment ?

Et la deuxième, enfin l'autre caractéristique du débat public, et qui nous différencie de l'enquête publique qui intervient largement en aval, c'est que bien évidemment parmi vous – avec vous, plus exactement – il y a des gens qui sont spécialisés, qui sont là pour animer, coordonner, construire le débat public et en rendre compte. Et ils ont une caractéristique – pensez-y bien parce que c'est quelque chose de très dur à vivre humainement : ils n'ont pas le droit de dire quelque chose sur le fond du sujet. Vous ne me piègez jamais... Ou si vous me piègez, vous aurez gagné un gros morceau. Si vous me demandez mon avis sur le fond du sujet (faut-il ou non un gazoduc ? Comment ? etc.), je n'ai rien à dire : la loi me l'impose comme elle l'impose à mes quatre camarades : Patricia WATENBERG, qui est juriste, assez spécialisée sur la recherche agronomique ; Violette LE QUERE, qui est un peu l'analyse de notre groupe : elle n'y connaît vraiment rien mais c'est bien d'avoir quelqu'un qui a du recul... (J'ai été Président de la Commission particulière d'ITER en Provence sur la fusion nucléaire : il est utile d'avoir quelqu'un de naïf parce qu'au fond, tous les gens qui ont un minimum de technique peuvent être happés par des images ou par des compréhensions trop faciles.) Violette n'est pas naïve sur tous les plans : elle est scénariste de bandes dessinées, elle a beaucoup travaillé avec des scientifiques avant (vous avez le droit de rire... sinon, plus rien ne va) : elle a fait quelques bandes dessinées sur les OGM, les OGM vus par l'Institut national de la recherche agronomique au moment où c'était vraiment chaud... On a essayé de poser à peu près toutes les questions, et récemment les questions de biodiversité (un thème dont on parlera probablement ce soir).

Ce soir, nous avons mis nos dames en terrasse et parmi vous, vous avez deux messieurs : Michel GIACOBINO, membre de la Commission particulière. Michel GIACOBINO est ingénieur des ponts et chaussées (cela fait tout de suite très sérieux, même si les ponts n'ont plus beaucoup de chaussées ces temps-ci). Michel GIACOBINO est un des ingénieurs de ce grand corps quasi royal ; dès la fin des années 70, il s'est lancé dans le secteur de l'environnement. Comme quoi, même en se lançant dans le secteur de l'environnement dans les années 70, on peut finir par faire une carrière à peu près correcte dans le corps des ponts et chaussées, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Et puis derrière lui (il va se lever, il porte une chemise de rugbyman) : Pierre GERVASON. Pierre GERVASON est peut-être le régional de l'étape ; il n'est pas du tout d'ici mais il sait ce qu'est un pipeline puisqu'il en a construit à la fois sur les plans technique, insertion environnementale et débat avec la société et les milieux économiques. Cette fois-ci pour un chimiste... Mais il faut toujours aller chercher auprès du diable, de temps en temps, quelques-uns de ses collègues qui sont prêts à passer le rubicond pour discuter et débattre.

Au fond, quel est le rôle de ces gens-là ? Notre rôle a été de construire la problématique du débat public, de caler les différentes réunions. Ensuite, nous en ferons ce qu'on appelle le compte-rendu – vous serez les premiers informés de ce compte-rendu. Le compte rendu est un compte rendu en deux parties : la première partie, c'est la partie factuelle. Vous saurez tout de ce qu'on a fait, de ce qu'on a dépensé : pour l'instant – comme quoi la démocratie ne coûte pas toujours cher –, on est resté aux alentours de 500 mètres de tuyaux (ce n'est pas cher vu le nombre de réunions, ce qu'il s'est passé durant ces réunions, le nombre de flyers qui ont été distribués etc.). Deuxième partie plus intéressante : c'est la partie dans laquelle nous présenterons les avis que nous avons entendus, puisque nous sommes là comme des greffiers mais aussi comme des porteurs de vos avis. C'est là où nous n'avons pas le droit d'intervenir : nous n'avons pas le droit de dire ce que nous pensons, nous ne sommes là que pour porter vos avis.

Nous aurons, après la fin du débat public (qui tourne autour du 5 et 6 novembre), deux mois pour rendre ce rapport. La Commission nationale et le Président de la Commission nationale feront un bilan – ce qu'on appelle maintenant, sous la pression des Anglo-saxons, un résumé exécutif. Et puis – et c'est là la troisième différence avec les concertations qui se font de temps en temps et dont d'aucuns d'ailleurs (par exemple dans la loi sur le Grand Paris) voudraient bien se passer (comme quoi, cela doit intriguer beaucoup de monde) –, ces messieurs (notamment GRTgaz) auront trois mois pour dire 1. Ce qu'ils ont entendu pendant le débat public 2. S'ils poursuivent, oui ou non, le projet et 3. Comment ils mettent en œuvre ou comment ils ne peuvent pas mettre en œuvre telle et telle proposition. Et au fond, c'est cela l'acte fondamental. C'est un acte fondamental de plusieurs points de vue.

Le premier point de vue, c'est qu'au fond il y aura un compte rendu et une réaction immédiate du maître d'ouvrage : « oui, je continue à envisager ce projet » ou « non, je ne continue pas », « si je continue, c'est à telle ou telle condition de ce que j'ai entendu pendant le débat public ». C'est ce qu'on appelle grosso modo un contrat social. Et comme cela est rendu public, ce contrat social peut être contrôlé par n'importe qui. J'ai l'habitude de dire que la Commission nationale du débat public, bien qu'elle soit une autorité indépendante, n'a pas vocation à devenir une espèce de superstructure, le Vatican du débat public dirons-nous (si je peux me permettre), en contrôlant les actes etc. C'est vous qui poserez des questions parce qu'ils vous auront promis de faire un certain nombre de choses (s'ils réalisent ce projet) et qu'ils ne l'auront pas fait. Autrement dit, le contrôle social se déplace d'une superstructure avec une hiérarchie parisienne directement chez vous : c'est quelque chose

d'assez neuf ; vos élus, vous-même et vos associations pourront le faire. Evidemment, ce rapport sera joint aux éventuels dossiers d'enquête publique.

Ce soir, nous avons une réunion qui doit porter sur les questions agricoles, les questions d'agriculture au sens large. Il est évident que c'est une thématique fortement touchée par un projet de cette nature. Ce que j'ai entendu, ce que nous avons entendu depuis le début sur cette thématique, tient au moins en quatre mots. (Je n'ai pas encore relu les verbatim, je vous dirai ensuite ce que c'est pour figurer.) Mais on sait qu'on a déjà l'AOC et tout ce qui est caractérisation de production (quelle qu'en soit la nature : vigne ou noix, nord ou sud), caractérisation de production à forte valeur ajoutée. Voilà le premier point. Le deuxième point : les sols. Comment les traite-t-on, comment les reconstruit-on ? Le troisième point, c'est bien évidemment la compensation. Vous me direz que c'est le plus courant, le plus habituel mais celui sur lequel il vaut mieux ne pas s'arrêter. Parce que le sol, ce n'est pas seulement la qualité, la valeur agronomique, c'est aussi la biodiversité – et on sait que cela s'impose de plus en plus... Et le quatrième point, c'est quelque chose qui est né, qui a pris – vous l'avez rappelé – à Pierrelatte. Au fond, les questions agricoles ne sont pas seulement des questions de production sur une bande de 30 mètres ou de 10, 12 ou 15 mètres de servitude : c'est aussi l'intervention sur un système. Et je crois que cette question (le passage de la production localisée à un système avec les coopératives etc.) est extrêmement importante. Au fond, je suis en train de vous exposer les quatre points sur lesquels nous avons entendu des choses qui nous permettront de construire le compte rendu du débat public et qui nous permettront de porter vos avis. J'ai aussi entendu un cinquième point. Il s'agit d'une version locale ou particulière du NIMBY (« pas dans mon jardin ») : « ce serait vraiment bien si vous pouviez mettre le tuyau dans le jardin des autres... » Le problème c'est que derrière cela, il y a l'intérêt général, la façon dont on discute...

La Commission nationale du débat public a décidé de vous offrir un débat public. Outre la compensation, nous avons deux objectifs. Le premier objectif était de faire naître le sol – dans ses qualités à la fois agronomiques et de biodiversité – au débat public. On entend souvent parler de la partie aérienne (aussi bien flore et faune sur les questions d'environnement), mais on entend beaucoup moins parler du sol. Il est vrai qu'autrefois, on pouvait considérer qu'un tuyau comme celui-là mis dans le sol, on pouvait l'oublier... D'ailleurs certains – peut-être plus au sud – l'ont peut-être oublié... Et sur du pétrole. Donc premièrement : faire naître le sol. Deuxièmement, il n'est pas indifférent de transférer du gaz du nord au sud et du sud au nord. Et je le disais en souriant : un gazoduc, c'est l'effet des éternuements de Monsieur Poutine sur les enjeux énergétiques majeurs. L'hiver dernier, il y a eu une tension sur les questions énergétiques. La Russie et sa politique peuvent avoir des effets jusqu'ici. Donc ce sont des questions qui peuvent aussi être posées.

Voilà, je crois que j'ai à peu près tout dit. Mesdames, je n'ai pas dit trop de bêtises ? Je vais donc passer la parole à ces messieurs de GRTgaz. Une dernière chose : en tant que Commission particulière, nous sommes totalement indépendants de ces messieurs – totalement, intégralement. La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante, pour l'instant : personne n'a encore tenté de réduire notre liberté. Donc si nous sommes vos avocats, vos greffiers, vos porteurs d'avis, nous ne sommes pas – et cela ne nuit pas d'ailleurs à la qualité de nos relations humaines – les porteurs de leurs projets. Merci. Ce débat public se terminera courant novembre. D'une façon ou d'une autre (par la presse ou par des réunions, par vos élus, par les canaux traditionnels voire par notre site Internet), vous en connaîtrez les résultats et vous verrez comment cela peut se poursuivre.

Dernier point pour finir : la concertation, les modalités de concertation font intégralement partie du débat public, c'est-à-dire que cela peut aussi se discuter ici. Enfin, n'oubliez pas que nous sommes trois : il y a vous, le public ; il y a GRTgaz ; et il y a nous. Il faut que l'on fasse un exercice d'intelligence collective, qui est une formidable puissance d'enrichissement de la démocratie. Je peux me permettre, Monsieur le Maire, de dire cela de cette façon ?

## **.II Présentation du projet ERIDAN**

### **Georges SEIMANDI, directeur du projet ERIDAN (GRTgaz)**

Monsieur le Président, merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je tiens d'abord à vous remercier d'être venu ici pour débattre avec nous dans cette salle de loisirs. Je ne sais pas si une réunion publique est un moment de loisirs, bien que le dialogue et l'échange entre les gens soient peut-être un peu le sel de la vie. Je suis Georges SEIMANDI, j'ai l'honneur d'être le directeur de ce projet. Je suis avec Jean-Noël CONNANGLE, qui est le chef du projet. Nous représentons tous les deux la maîtrise d'ouvrage.

Sans plus attendre, je voudrais – en starter de nos échanges, qui vont constituer l'essentiel de la soirée – vous présenter ce projet mis au débat public. C'est un projet de canalisations de transport de gaz naturel que nous avons baptisé ERIDAN, qui cheminerait entre le nord de la zone de Fos (le nord des Bouches-du-Rhône) et le nord de la Drôme en passant par le Gard et le Vaucluse. Donc on va utiliser une vingtaine de diapos. Après la présentation, on en aura d'autres : on ne sera pas exhaustifs, bien entendu.

D'abord, qui est GRTgaz ? C'est une société de GDF Suez en charge, sur 80 % du territoire français, du transport du gaz naturel, entre les endroits où il arrive sur le territoire national et les grands lieux de consommation (comme Voies navigables de France, par exemple, transporte des marchandises sur les voies d'eau). Transporter du gaz naturel, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire surveiller en permanence, entretenir et maintenir un réseau de transport en bon état : c'est même une obsession malade chez nous. Cela veut dire étendre ce réseau, le cas échéant, en fonction des besoins – et on est bien là pour en parler, ce soir. Et c'est commercialiser ce réseau de transport.

Alors, on ne fait pas ça comme on veut et seuls dans notre coin. Cette activité, depuis plusieurs années, est placée sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie. C'est très important : cela veut dire que nos investissements et nos tarifs ne sont pas neutres. Le transport du gaz naturel n'est pas un business laissé à la libre appréciation de ceux qui vont faire des profits sur ce sujet ; c'est parfaitement régulé. Notre Directeur général a coutume de dire : « on est une société qui ne sera jamais riche ni jamais pauvre ». Plus on va investir, plus les tarifs seront élevés et plus la Commission de régulation va nous demander des tarifs plus bas pour que le gaz naturel soit compétitif. On pourra en reparler si vous voulez : c'est un sujet un peu compliqué qui mérite d'être débattu.

Voilà ce qu'est le réseau du transport du gaz naturel en France : 32 000 kilomètres de canalisations. Depuis cinquante ans, on s'appuie sur cette expérience : GRTgaz ne débute pas dans le transport du gaz naturel ; nos équipes d'exploitation, de maintenance et de construction ont cette solide expérience. Cinquante ans, c'est l'histoire du gaz naturel en France, qu'on a découvert à Lacq dans

le sud-ouest – les plus expérimentés d'entre nous s'en souviennent peut-être. D'ailleurs, vous voyez que la carte a une autre couleur : c'est la société TIGF qui fait le transport du gaz naturel. TIGF, c'est une filiale de Total, qui avait découvert et exploité le gisement de Lacq à l'époque. Voilà où nous nous situons sur cette zone en pointillés rouges, sur la carte, pour le gazoduc projeté.

On pourrait s'arrêter sur cette diapo si on ne voulait pas parler du reste. Finalement, de quoi s'agit-il ? D'une canalisation enterrée à au moins 1 mètre de profondeur sur 200 kilomètres. Et si on parle agriculture, la profondeur d'enfouissement est un vrai bon sujet. C'est un chantier qui dure, bon an mal an, 12 à 18 mois, ce qui ne veut pas dire que l'on va rester 12 à 18 mois sur chaque parcelle (c'est très important). Le coût est estimé à 500 millions d'euros et ne mobilise aucun fond public : il est financé à 100 % par GRTgaz, qui est une société privée. Et si le projet se fait, c'est un projet qui verrait sa mise en service et son installation en 2015. On a le temps et on a un privilège : le débat public est un moment important pour nous parce qu'on discute alors que rien n'est ficelé dans le projet (en tout cas pas grand-chose) ; et surtout, on discute sans la pression du planning. Et ça, c'est très important pour une équipe projet : si on doit respecter un planning limité dans le temps, on est tous tendus, les marges de manœuvre sont moins grandes et – mine de rien – on est moins à l'écoute réciproquement. Donc j'insiste sur ce point : le projet n'est pas décidé dans sa réalisation aujourd'hui, encore moins dans ses formes. A votre disposition pour en parler...

Néanmoins... Aujourd'hui, fin 2009-début 2010 : Grenelle de l'environnement, taxe carbone, pollution de l'air, plan énergie climat, sommet de Copenhague... A quoi cela sert-il d'imaginer de mettre 500 millions d'euros pour le gaz naturel ? Il y a deux raisons fondamentales (et nous avons la faiblesse de croire que c'est indispensable). Cela sert à diversifier nos approvisionnements énergétiques pour qu'on puisse continuer, demain, à vivre correctement ; et cela permet l'exercice d'un marché qui est aujourd'hui ouvert. Vous savez qu'il y a une dizaine d'années, quand vous achetiez du gaz naturel et de l'électricité, vous n'aviez pas le choix : vous frappiez à une porte qui était bleue avec des bandes rouges au milieu et c'était un monopole (je parle d'EDF-GDF il y a une dizaine d'années). Aujourd'hui, vous pouvez acheter du gaz naturel ou de l'électricité au plus offrant. Simplement, la Commission de régulation de l'énergie dit : « le marché ne s'exerce pas assez librement. Il n'y a pas assez de concurrence parce que vos tuyaux sont trop pleins de Gaz de France (maintenant, cela s'appelle GDF-Suez). Donc libérez le marché ». Pour libérer le marché, il faut décongestionner le réseau. Voilà les deux raisons qui motivent ce projet.

Si on s'attarde un peu plus sur la sécurité d'approvisionnement, une notion qui manque peut-être un peu de concret pour le public, quel est le problème ? Aujourd'hui, le gaz naturel que l'on consomme vient pour la moitié des volumes consommés de l'Europe (notamment Norvège, Pays-Bas). D'ici dix ou quinze ans, les réserves européennes vont s'amenuiser de moitié. Il faudra chercher le gaz naturel ailleurs, quand bien même on n'en consommerait pas plus (je ne parle pas d'accroissement de la consommation). Pour aller le chercher ailleurs, regardez cette carte : 70 % des réserves de gaz naturel dans le monde sont concentrées dans trois pays (l'Iran, le Qatar, la Russie). Voilà pourquoi le Président Legrand a parlé de Monsieur Poutine : en fait, il ne connaît pas les noms des autres Présidents (humour)... C'est l'endroit où les réserves sont concentrées. Si on ne veut pas dépendre d'un seul pays, il faut diversifier les voies d'approvisionnement pour se garantir les quantités suffisantes à l'exercice de notre liberté. D'autant plus que de l'autre côté, la Chine et l'Inde ont de grands appétits énergétiques. Donc diversifier les approvisionnements, c'est les sécuriser pour pouvoir en disposer demain. Et je précise que cela est quasiment indépendant des consommations.

Deuxième motivation de ce projet, on l'a dit : vu les régulateurs et vu de l'État, le marché n'est pas assez libre et la concurrence ne s'exerce pas assez. Donc les consommateurs se plaignent de ne pas pouvoir obtenir toujours le meilleur prix par l'exercice de la concurrence. Au passage, le gaz naturel sur le marché de gros est parfois 5 à 10 % plus cher dans le sud de la France que dans le nord. Alors vous allez me dire : « pour moi qui fais la cuisine au gaz, 5 à 10 %... ». Ceci dit, pour un ménage français moyen, le gaz naturel représente une facture énergétique de 1 000 euros par an ; pour un industriel comme EURODIF ou d'autres dans la région, cela se chiffre en dizaines de millions d'euros par an. Ce qu'ils économisent sur l'énergie, c'est autant qui retombe sur l'économie locale. Donc ce n'est pas rien. Mais je sais bien que les questions financières, les questions d'économie et de grande industrie n'ont pas forcément la cote en ce moment... On peut en parler si vous voulez. Je vais passer la parole à mon collègue, qui sera plus efficace que moi.

Pourquoi dans le sud ? Parce que dans le sud de la France, il y a trois grands projets pour créer de nouvelles entrées du gaz naturel en France. A l'ouest, dans l'estuaire de la Gironde, il y a un projet de terminal méthanier ; entre la France et l'Espagne, il y a un projet qui s'appelle MIDCAT (Midi Catalogne) et qui vise à interconnecter les réseaux français et espagnols : c'est une nouvelle voie d'approvisionnement pour du gaz en provenance d'Afrique par la péninsule Ibérique ; et la zone de Fos, les promoteurs parlent d'en faire la première porte d'arrivée du gaz naturel en Europe. Il y a trois ou quatre projets de terminaux méthaniers actuellement sur la zone de Fos. Si un de ces projets se fait, le tuyau de 60 centimètres de diamètre qui existe déjà et qui ne passe pas loin d'ici, localisé sur cette carte par les pointillés orange, ne suffira pas à acheminer le gaz naturel vers le nord de l'Europe. Vous imaginez bien que les projets de terminaux méthaniers qui sont à Fos ne sont pas là uniquement pour alimenter l'agglomération de Marseille ou de Montpellier. Donc ce morceau de tuyau étant trop petit, il faudrait en créer un autre : voilà une autre manière de présenter les besoins du projet. On pourra y revenir si vous voulez.

Finalement, on vous a parlé de notre ambition. Quand je dis « notre ambition », celle-ci est cohérente avec les orientations énergétiques de l'État (on ne fait pas ce que l'on veut en la matière : heureusement, étant donné les enjeux). Pour réussir un projet comme celui-là, il faut réussir à inscrire au mieux l'ouvrage pendant les travaux, une fois qu'il sera en service dans le territoire qui va nous accueillir. Et c'est bien un accueil qu'on va solliciter auprès de vous – agriculteurs, élus, industriels, vous qui vivez sur ce territoire et qui vivez de ce territoire.

D'autant plus qu'on est dans la vallée du Rhône : ce n'est pas une découverte pour tous. Vous voyez sur cette carte, à droite et en noir, les pourtours de l'aire d'étude initiale que l'on a étudiée (les deux extrémités, au nord et au sud, devant se rejoindre). On va voir ensuite comment on propose non pas le tracé mais la recherche du tracé. Alors il va être difficile de passer là : vous connaissez le coin mieux que nous. On est dans la vallée du Rhône, un territoire à fort enjeu, structuré par la vallée du Rhône et, à l'est et à l'ouest, par les massifs montagneux ; donc il y a déjà un effet couloir (on en a parlé au début avec Monsieur le Maire) qui fait que souvent, les gens qui vivent ici nous disent : « vous venez encore nous voir, ça passe toujours chez nous ». C'est vrai. Mais en même temps, pour aller de Fos-sur-Mer au nord... Il faut voir les autres endroits possibles. En plus, c'est un endroit – personnellement j'y vis, donc je ne le nie pas – fort agréable. Tellement agréable que beaucoup de gens viennent y habiter : dans certains endroits, la dynamique démographique (pour parler comme ceux qui font de la prospective) est deux fois supérieure à la moyenne nationale, c'est-à-dire qu'il y a énormément de gens qui veulent venir y habiter et s'y installer. Il y a beaucoup d'activités économiques : je ne vais pas faire un dessin à Lapalud, avec la zone de Pierrelatte EURODIF non loin, dont certains représentants sont dans la salle. Il y a des productions agricoles

et viticoles de forte qualité, à forte valeur ajoutée ; durant les vingt dernières années, les agriculteurs ont fait des efforts phénoménaux pour sortir l'agriculture de l'impasse dans laquelle elle était. Et ces efforts, il ne s'agit pas qu'un projet comme celui-là les perturbe. Il y a un milieu naturel remarquable et il y a déjà de nombreuses installations et infrastructures : on n'est pas les premiers, on l'a dit.

Donc partant de cette aire d'étude un peu large, on s'est dit : où peut-on cheminer ? Parce qu'on pouvait venir au débat public avec l'aire d'étude. A ce moment-là, on nous aurait dit : « vous n'avez pas assez travaillé, vous êtes venus les mains dans les poches ». Donc on a préféré venir avec une marge de manœuvre sur une bande d'étude qu'on appelle un fuseau (qui fait 2 à 4 kilomètres de large) et non une aire d'étude qui fait 30 à 40 kilomètres de large. Mais on peut parler de cette aire d'étude. On a fait appel à des spécialistes régionaux – dont certains sont dans la salle – de l'agriculture, de l'écologie, de l'urbanisme. On est allé voir des élus, les services de l'Etat, des associations... Et petit à petit, on est passé de cette aire d'étude entre Massif central et Alpes (avec le Rhône au milieu) au fuseau d'étude qu'on vous propose aujourd'hui, dans lequel on va chercher un tracé de moindre impact.

Chercher un tracé, ce n'est pas très compliqué : on cherche une bande de 20 mètres de large. On n'est pas en train de chercher 500 mètres sur lesquels, après notre passage, plus rien ne repousse. On cherche 20 mètres de large. Vous voyez que sur 4 kilomètres, il y a plusieurs possibilités. On compte beaucoup sur le débat public pour nourrir cette recherche. On a beaucoup parlé avec certains d'entre vous avant le débat et on continuera après. Le débat public est ce moment privilégié, comme l'a très bien dit le Président Legrand, qui se passe à trois et en public : c'est très important.

La bande d'étude qu'on va vous présenter a été édictée selon les principes suivants. (Il n'y a pas de recette miracle, il y aura toujours quelqu'un pour se sentir légitimement gêné.) Premier point : un ouvrage comme celui-ci ne va pas passer en ville, dans les zones urbanisées. On ne va pas passer au milieu d'Avignon, on ne va pas passer dans la zone constructible du PLU de Lapalud non plus. D'ailleurs, beaucoup nous ont dit (et vous allez retrouver des choses que vous connaissez à Lapalud) : « Si vous ne voulez pas nous casser les pieds sur les zones constructibles, allez voir dans les endroits où on ne peut déjà pas construire : les zones déclarées inondables dans le plan de prévention du risque inondations que le Préfet de Bassin a déclarées dans la vallée du Rhône il n'y a pas si longtemps ». Pourquoi pas ? Il s'agit aussi pour nous de préserver les potentiels des productions agricoles sans nier le fait que, pendant le chantier, les productions agricoles seront pénalisées. Il s'agit aussi de conserver la pérennité du patrimoine naturel sans nier le fait que, pendant le chantier, le patrimoine naturel est mis à mal – pas le patrimoine d'ailleurs, plutôt les espèces et les habitats. Et puis à 2 millions d'euros le kilomètre, on limite les surlongueurs par rapport au trajet qui reste...

Ceci dit, vous allez voir sur le fuseau : on n'est plus dans ces années de conquête de l'Ouest où l'on donnait un point et on tirait tout droit. La bande d'étude qui part de Saint-Martin-de-Crau contourne le massif des Alpilles par l'ouest pour éviter le secteur aggloméré qui vous est indiqué : entre Orange, Carpentras et Avignon. L'agglomération d'Avignon : 150 000 habitants aujourd'hui, 200 000 demain, selon les élus et les démarches prospectives. Il n'y a plus la place, selon nous, pour passer une canalisation comme celle-ci à cet endroit-là. Donc on fait le tour des Alpilles par l'ouest, on essaie de cheminer plus ou moins tout droit... Je vous laisse apprécier la notion de « tout droit » d'après ce que je suis en train de vous montrer. A certains endroits, le fuseau est plus renflé :

il est plus renflé parce que ce sont des endroits où les recherches de tracé sont un peu plus compliquées. Voilà. On continue à cheminer... Lapalud, au passage... On va zoomer là-dessus si vous voulez, pendant la réunion. L'agglomération de Montélimar plein nord, on la laisse à l'ouest... Et puis on est dans la Drôme : on continue avec un léger renflement au niveau de la réserve nationale, qui est le cours d'eau de la Drôme. Quatre départements : Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse, Drôme ; 60 % dans la Drôme ; potentiellement une centaine de communes concernées. Voilà le fuseau qui vous est proposé au débat du sud au nord. Pour la suite, je passe le micro à Jean-Noël CONNANGLE.

### **Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet (GRTgaz)**

Je vous propose encore des transparents. Quelle est la dimension de l'ouvrage ? Quels sont les impacts ? Je vous propose d'abord deux transparents. Le premier résume à lui seul 99 % de ce que va représenter l'ouvrage, c'est-à-dire des tubes en acier soudés bout-à-bout sur les 200-220 kilomètres, recouverts d'un mètre minimum de couverture (pour un diamètre de 1,20 mètre) et capable de supporter une pression intérieure de 80 bars. Cela représente 99 % de l'ouvrage à réaliser.

Le petit pourcent qui manque, le voici. Je vais commencer par la ligne du bas. Deux stations : la station de Saint-Martin-de-Crau et la station de Saint-Avit. Ces stations existent déjà. Par contre, il faut créer à peu près une quinzaine de postes de sectionnement. Postes de sectionnement : c'est tout simplement un robinet qu'on va positionner régulièrement de 10 à 20 kilomètres entre chaque (c'est l'étude de sécurité qui va évaluer la position de ces postes) ; c'est un robinet enterré. Par contre, en surface, on gardera la possibilité de le manœuvrer. Voilà le 1 % de l'ouvrage ERIDAN.

Maintenant, je vous propose le transparent suivant qui va présenter l'essentiel des travaux. J'enlève les franchissements d'ouvrages conséquents, par exemple le Rhône. Là, vous avez les chantiers types : qu'est-ce que c'est ? Pour atteindre à la fin un tube enterré, on a besoin, dans la phase transitoire des travaux, de dégager une piste pour mettre en place des engins qui ne peuvent pas emprunter les réseaux routiers et qui vont longer le tracé dans lequel on mettra le tube. Ce qui veut dire une piste pour que les engins puissent passer ; ce qui veut dire un espace pour amener les tubes et les souder bout à bout ; ensuite, créer la tranchée (la tranchée ne se fera qu'au dernier moment pour être rebouchée le plus rapidement possible). Et cette tranchée va entraîner un certain nombre de déblais : là, vous avez un exemple de triage, par exemple en deux tas pour séparer une terre végétale du reste des déblais. Si on prend la largeur totale des travaux, étant donné que les points fixes sont la largeur pour les engins, pour les tubes et pour la tranchée, elle est étroitement liée à la nature et à la profondeur du terrain, ce qui fait que l'emprise peut être plus ou moins importante. En gros, il faut compter une trentaine de mètres (25 à 35 mètres).

Sur ce type de chantier, on peut aussi très bien mettre des clôtures, si on veut isoler un élevage sur le côté par exemple. On peut aussi, pendant le chantier, créer des points de passage. Pourquoi ? Il faut retenir qu'un chantier comme celui-là se déplace. Une équipe vient, ouvre la piste, avance, plus tard passe derrière une autre équipe qui va déposer les tubes, plus tard passe derrière une équipe qui va souder les tubes, plus tard passe derrière l'équipe qui a posé la tranchée etc. Donc il y a vraiment cette notion de chantier qui avance au fil du temps à une cadence de l'ordre de 500 mètres à 1 kilomètre par jour.

Maintenant, voyons les impacts pendant les travaux. Avant les travaux proprement dits, on a cette phase incontournable qui est liée à la richesse de votre région : le patrimoine archéologique, qui sera établi dans un cahier des charges par les conservateurs régionaux. Cette phase peut durer au moins un an dans les divers diagnostics qu'il y a à faire le long du couloir et du tracé. Ça, c'est la phase « avant les travaux ».

En ce qui concerne le chantier lui-même, il y aura du bruit. Si les engins respectent la réglementation... j'attire votre attention sur cette histoire d'avancement de 500 à 1 kilomètre par jour : on n'a pas de point fixe. Le deuxième impact, c'est l'agriculture (je peux aussi englober la faune-flore) dans le sens où les études qu'on essaie de faire aujourd'hui doivent limiter au maximum les impacts qu'on sera susceptible de créer. On en reparlera. Par contre, en matière de cultures, les pertes de production agricole pendant la phase de travaux sont compensées par une indemnisation spécifique pour faire en sorte que les travaux eux-mêmes n'engendrent pas de perte de revenus. Au niveau de la faune-flore, on peut réussir à trouver éventuellement des mesures dites compensatoires pour compenser les éventuels impacts créés par le chantier. Enfin, les derniers impacts sont les retombées économiques locales : c'est un chantier qui est capable de mobiliser un millier de personnes pendant 18 mois.

Après les travaux, qu'est-ce qu'il reste ? Il reste une servitude, servitude que l'on retrouve dans tous les réseaux d'eau, d'assainissement, de transport d'énergie (téléphone etc.). Dans ce cas-là, ce serait une bande de l'ordre de 20 mètres, qui donne lieu à une indemnisation pour l'établissement de la servitude, mais avec une contrainte sur la plantation d'arbres de hautes futaies et sur l'interdiction de construire dans la bande elle-même. Autre impact : une fois mis en service, on estime que l'ouvrage n'a pas de conséquences sur l'urbanisation mise à part la servitude. Deuxième chose : on doit faire en sorte (c'est notre objectif) que l'agriculture reprenne normalement tous ses droits. Enfin, sur les deux autres impacts, on va parler de l'usage, des loisirs : il n'y a pas d'impact significatif. Sur les milieux naturels, on s'est fixé l'objectif de recenser suffisamment à la fois les espèces et les mesures à prendre, de telle manière que l'impact devrait être particulièrement limité. Enfin, en ce qui concerne le paysage, la photo vous montre que la nature reprend ses droits, à un détail près sur lequel on insiste : les balises doivent rester malgré tout lisibles. Voilà pour l'impact des travaux.

## **Georges SEIMANDI**

Voilà, Mesdames et Messieurs, la dernière information qu'on voulait donner pour démarrer nos discussions : le calendrier. Si on devait poursuivre ce projet après le débat public, on solliciterait une autorisation administrative (qui est forcément de type ministériel pour ce type de projet), autorisation administrative qu'on solliciterait approximativement à la fin de l'année 2010. Pour inscrire cette demande d'autorisation, les services de l'Etat passeraient par un autre moment de concertation fort, qui est l'enquête publique, au cours de l'année 2011. Le cas échéant, les pouvoirs publics déclareraient ou non (bien sûr, nous imaginons que oui) ce projet d'utilité publique. Ensuite, il y a une préparation du chantier. Et pour que tout soit prêt fin 2014 ou début 2015, il y a globalement 18 mois de travaux. Voilà globalement le calendrier sur ce projet qui, j'insiste, n'est pas encore décidé. On a d'autres diapos pour éclairer d'autres sujets, si vous le souhaitez. Je vous remercie de votre attention. Avec d'autres collègues et partenaires dans la salle, nous sommes à votre disposition pour nourrir ce débat.

## **Patricia WATENBERG, membre de la CPDP ERIDAN**

Merci à la société GRTgaz pour cette présentation. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Vous l'avez compris avec l'excellente intervention introductive de notre Président Patrick Legrand : ce débat appartient au public, il vous appartient et il sera donc ce que vous en ferez. Avant de vous passer la parole, quelques précisions, quelques petites règles du jeu collectif, trois principes qui valent pour nous tous.

D'abord, un principe d'équivalence. Je regrette de le dire pour ceux qui, dans la salle, seraient peut-être plus gradés que d'autres : il n'y a pas la France d'en haut et la France d'en bas. C'est un homme, une voix ; et même une femme, une voix. Donc tout le monde a droit de façon égale et équivalente à l'expression, ce qui explique la féminisation de l'estrade.

Deuxième principe : un principe d'argumentation. Bien évidemment, nous ne sommes pas là pour nous jeter des invectives (d'ailleurs, ça a l'air tout à fait paisible), quels que soient les ressentis et les a priori que les uns et les autres peuvent avoir – et les interrogations (elles sont toutes légitimes). Vous devez argumenter, questionner, ce qui enrichira la réflexion, ce qui enrichira le débat, puisque nous sommes en amont (comme cela a été souligné) du processus décisionnel.

Troisième principe qui est consubstantiel à la notion même de débat public : c'est un principe de transparence. Au titre de cette transparence, vous aurez sans doute noté – Patrick Legrand y a fait allusion – qu'il y a des verbatim, c'est-à-dire des comptes-rendus exhaustifs de nos propos et même des sottises qui peuvent s'exprimer (ce que je fais actuellement, par exemple) : ils sont intégralement enregistrés (la technique est au fond de la salle). A ce titre, je vous demanderais d'avoir l'amabilité de bien vouloir vous présenter en posant vos questions ou en exprimant vos interrogations, vos avis : cela nous permet de savoir d'où vous vous exprimez, à quel titre vous vous exprimez. Ces verbatim seront disponibles en ligne sur notre site environ trois jours après cette réunion. Vous pouvez d'ailleurs utilement consulter – les internautes qui sont parmi vous – les verbatim des réunions précédentes, qui sont extrêmement enrichissantes aussi puisqu'effectivement, le débat se construit au fil des réunions : c'est un processus cumulatif. De la même façon, vous êtes filmés. Bref, rien n'échappera à notre vigilance collective.

Dernière précision – Patrick Legrand l'a également mentionné, vous le savez, par l'annonce de cette réunion de ce soir : il vous a été proposé le thème de l'agriculture. Il a en fait déjà été plus qu'effleuré lors des réunions précédentes. Il s'agit d'une proposition ; j'oserais dire que c'est à la liberté du consommateur, ce n'est pas fermé. Donc nous pourrions aborder ce thème mais aussi d'autres thèmes qui vous agréeraient Ceci étant, il est vrai que ces questions agricoles ont déjà retenu, lors de plusieurs de nos rencontres, l'attention de l'auditoire, du public, avec les quatre ou cinq problématiques principales mais non limitatives (je n'en doute pas) que Patrick Legrand a évoquées tout à l'heure. Si nous entendons qu'après les travaux « l'agriculture ou la nature reprend ses droits » (je cite), il n'en demeure pas moins que nous avons entendu un certain nombre d'interrogations. Nous vous entendons sur la problématique des sols, sur la problématique du tri des terres, sur la hauteur des arbres, sur la complexité des filières, et effectivement sur le fait que l'agriculture forme système, notamment dans les systèmes coopératifs, sur la question des préjudices directs ou des impacts directs ou indirects. Donc nous sommes prêts à enrichir avec vous cette problématique. La parole est à vous. Le plus difficile, c'est souvent la première question : il suffit de se jeter dans la mare, si je peux m'exprimer ainsi.

### **.III Sujets évoqués par le public**

#### **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

SABATIER Maurice, Maire de Lamotte-du-Rhône. J'ai eu votre courrier aujourd'hui, je ne sais pas si c'est vous qui me l'avez envoyé ou un service... D'abord, je dois dire aujourd'hui que s'il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs dans la salle, c'est parce qu'ils ont une réunion très importante chez nous, à Lamotte-du-Rhône ; une réunion très importante sur la commercialisation et sur la mise en culture pour les années à venir. Je dois les excuser, parce que je pense que cette réunion finira très tard. Je suis moi-même retraité de l'agriculture. Lorsqu'on parle de ces schémas, je dois dire que je les connais très bien parce que j'ai déjà un tuyau de gaz qui passe chez moi, sur 2,5 kilomètres (j'ai l'inconvénient d'avoir une propriété toute en longueur). Il ne faut pas dire qu'après le passage de ce tuyau, il n'y a plus de servitudes : il y a des servitudes. J'ai fait l'expérience en laissant mon tractopelle pendant une demi-journée au bord du truc jaune qui signale les tuyaux : je peux vous dire que le lendemain matin, j'avais les ingénieurs de Gaz de France sur le dos, qui m'ont dit : « enlevez votre tractopelle ». Effectivement, je ne pouvais rien faire : il était simplement en panne. Quand vous parlez d'1 mètre de terre au-dessus du tuyau, ce n'est pas assez – je peux vous le dire. Dans les terrains humides et inondables, nous avons dans le pire des cas la nappe phréatique (2,50-2,80 mètres), ce qui peut faire un appel et soulever le tuyau s'il n'y a pas assez de terre par-dessus. Ce sont les réflexions que j'ai actuellement car j'en ai l'expérience. Merci.

#### **Patricia WATENBERG**

C'est peut-être plus un commentaire à proprement parler qu'une question, mais peut-être souhaitez-vous exprimer votre réaction sur la terre au-dessus du tuyau...

#### **Georges SEIMANDI**

Non, pas spécialement. Il n'y a pas de question donc ce n'est pas une réponse : c'est un échange puisqu'il s'agit d'un débat. Si quelqu'un de l'entreprise est venu vous voir dès que votre tracteur s'est trouvé à côté d'une borne, je félicite les gens de l'entreprise de leur réactivité. Cela prouve qu'il fait bien son métier (je sais que le responsable est au fond de la salle). Notre obsession, ce sont effectivement les agressions et les contacts d'engins de terrassement sur ce type de canalisations. Sans ces contacts-là, un ouvrage comme celui-ci est sûr à 100 %. Donc dès qu'il y a une potentialité de contact – et un tracteur en est un –, dès qu'il y a d'autres engins autour... on fait attention à ça. Merci pour ce témoignage qui prouve que nos collègues font bien leur métier.

Sur la remarque : « 1 mètre de terre, ce n'est pas assez »... Parlons-en maintenant si vous voulez, mais surtout lorsqu'on discutera d'un document qui s'appelle le protocole agricole, chambre par chambre, voire syndicat professionnel par syndicat professionnel (il y a une limite en termes de taille de tour de table)... On discutera de tout ce que vous voudrez pour que l'agriculture ne soit pas pénalisée, notamment de la profondeur de pose. Et je peux vous annoncer (ce n'est pas un scoop : c'est sur notre site depuis quelque temps) qu'il y a un protocole national entre l'entreprise GRTgaz, la FNSEA et l'assemblée permanente des Chambres d'Agriculture ; vous êtes bien défendus parce que ces gens-là nous ont déjà dit : « 1 mètre de terre, ce n'est pas assez ». Si vous regardez dans le protocole, il est quasiment écrit : « au moins 1,10 à 1,20 mètre, voire beaucoup plus par endroits... pourquoi pas ? ». Mais il ne faut pas nous demander 2 mètres tout le long, parce que la viabilité

économique du projet s'en trouverait... Il faut que chacun soit raisonnable. Franchement, vous pouvez vous renseigner (vous êtes vous-même agriculteur) : il me semble qu'il n'y a pas de difficulté pour se mettre à la bonne profondeur afin de ne pas gêner les parties culturelles. Par contre, il y a peut-être d'autres inconvénients dont on peut parler, un peu plus compliqués.

Et je finis là-dessus : il n'y a pas de servitude agricole. La servitude est *non aedificandi*. Oui, l'agriculture reprend ses droits après les travaux, sauf si vous voulez mettre des arbres de haute tige de plus de 2,70 mètres. Alors l'abricotier, le pêcher... même si cela fait 2,75 mètres, on ne le dira à personne, ça ne sortira pas du département, il n'y a pas de problème. Certains nous parlaient de noyers, de châtaigniers : là, c'est un peu plus compliqué. Mais il y a des solutions et on peut en parler. Donc voilà, il n'y avait pas de question mais il y a une forme de réponse.

**Patricia WATENBERG**

Donc une réaction tout à fait légitime... En effet, le débat suppose d'être contradictoire.

**Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

J'ai une question. Je vois qu'il y a une réunion le 6 novembre à Avignon.

**Patricia WATENBERG**

Une réunion de clôture.

**Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Pourquoi nous demande-t-on une salle à Lamotte pour le même jour ?

**Patricia WATENBERG**

C'est une question à laquelle je ne saurais répondre.

**Patrick LEGRAND**

Parce que la réunion ne sera peut-être pas à Avignon. Au fur et à mesure du fonctionnement des débats publics, on s'est aperçu que d'une part, ces enjeux n'étaient pas toujours très bien traités par les stricts urbains ; et d'autre part – vous le savez depuis assez longtemps –, même quand on est en plein milieu rural, on peut traiter et discuter d'affaires générales voire de géopolitique. L'architecture d'un débat public est quelque chose de très souple. Cela s'adapte : on peut rajouter des réunions par-ci et rajouter des réunions par là (c'est ce qu'on a fait) parce qu'on s'aperçoit qu'il y a des thématiques que certains ont envie de traiter ou qu'il y a des enjeux un peu neufs. Et nous sommes en train de réfléchir en temps réel sur l'idée de faire les deux réunions de clôture (évidemment, ce sont des réunions de remords : c'est le moment de poser toutes les questions qui ne se sont pas posées)... Ce sont des réunions où, comme je l'ai fait au début, on commence à

structurer ce que l'on a entendu pour être sûr que l'on ne vous trahit pas. On est très probablement en train de penser à l'idée de faire ces réunions de Valence ou d'Avignon sur de petites communes où je sais que nous serons bien accueillis. Est-ce que cela vous satisfait ? Comme ça, les agriculteurs seront disponibles...

**Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Quelque chose m'a fait rire : vous fournissez les panneaux pour faire la publicité de cette réunion.

**Patricia WATENBERG**

Cela dépend lesquels.

**Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Ecoutez, j'ai la lettre...

**Patrick LEGRAND**

Allez-y, je suis responsable de tout : je suis le « bouc-commissaire » général.

**Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Vous fournissez les panneaux de 4 m (en indiquant « haut » et « bas » aux quatre coins) qui seront livrés une dizaine de jours avant le débat. Seulement, il faudrait que les employés municipaux placent ces panneaux. Alors moi, je n'en ai qu'un : cela va être difficile, à moins que je demande à mes secrétaires...

**Patrick LEGRAND**

On arrivera sûrement à s'arranger. Vous avez vu que je pouvais aussi jouer le grand singe. Il faudra simplement qu'on s'organise. Mais ces panneaux sont relativement importants parce que ces panneaux annoncent...

**Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Je n'ai pas dit « oui » pour la salle.

**Patrick LEGRAND**

Je l'ai bien compris. Je passe la parole à ma collègue... Monsieur, ne vous inquiétez pas : vous allez voir qu'il y a un petit tableau en fin de course.

## **Patricia WATENBERG**

Je reprends la parole pour la passer à Monsieur, qui lève la main...

## **Un résident de Lapalud**

Gabriel GUET, résident à Lapalud depuis trente-cinq ans en zone inondable (donc j'ai le privilège de voir passer la tranchée vraisemblablement non loin de chez moi). Est-ce qu'il y a une distance minimale des habitations ? Vous parlez de 20 mètres... Est-ce que vous avez prévu cela ? Je pense aux éoliennes où les règles sont différentes. Deuxième question : un tuyau d'1,20 mètre, sachant que le gaz est à 80 bars, cela fait beaucoup de gaz très vite : comment interpréter vous l'incident de la Crau et comment ce genre d'incident, qui est au programme, sera-t-il géré ? Est-ce qu'il y a des précédents ?

## **Patricia WATENBERG**

Des questions pour la société GRT. On a d'ailleurs eu un débat public à Saint-Martin-de-Crau sur la deuxième question, donc on va vous apporter les deux éléments de réponse.

## **Georges SEIMANDI**

Plusieurs questions effectivement... Vous parlez de distance par rapport aux habitations. Vous êtes un riverain et c'est une préoccupation légitime, bien sûr. J'ai entendu aussi une distance par rapport aux éoliennes et j'ai entendu une interrogation sur l'incident de la Crau. Oui, il est interdit de construire à 10 mètres d'une canalisation comme celle-ci : voilà la réponse par rapport aux distances.

*Intervention inaudible de Gabriel GUET.*

## **Georges SEIMANDI**

Réglementairement, c'est la même réponse. On l'a dit tout à l'heure : la recherche du tracé se fait le plus loin possible de toutes les habitations ; on privilégie les zones inconstructibles (je parle pour les élus qui refont leur POS ou qui passent en PLU etc.). Cela concerne les maisons individuelles. Une fois que la canalisation est posée, le Préfet écrit à tous les Maires pour leur dire : « voilà la canalisation qu'il y a chez vous sur une distance de 500 mètres de part et d'autre. On vous invite à limiter l'urbanisation ». Limiter, cela ne veut pas dire interdire, Monsieur le Maire, mais cela veut dire notamment qu'il faut éviter les immeubles de grande hauteur, les établissements recevant du public. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela ne veut pas dire qu'on pénalise le développement. Cela veut dire que si, actuellement, à Lamotte, à Lapalud ou à Pierrelatte, il y a un projet de zone d'activité, de lotissement, d'établissement recevant du public, il faut nous le dire : on infléchira le tracé en conséquence ou on dimensionnera l'ouvrage différemment, en mettant des épaisseurs plastiques supérieures, en renforçant le balisage (de nombreux dispositifs réglementaires existent).

Il est vrai qu'un ouvrage comme celui-là limite l'urbanisation autour, mais n'interdit pas la construction d'un logement individuel. Voilà pour la première réponse.

En ce qui concerne les éoliennes, c'est le même raisonnement mais c'est un peu plus compliqué, parce que l'administration nous impose – et c'est tout à fait normal – des scénarios catastrophes comme la chute d'une pale d'éolienne : si une pale d'éolienne tombe, cela fait un trou d'une telle dimension en fonction de l'éolienne etc. Donc soit on évite (en général on essaie d'éviter ces secteurs de projet éolien... Dieu sait s'il y en a dans la vallée du Rhône), soit on adapte l'ouvrage en conséquence. Donc j'insiste vraiment pour les élus : on est actuellement dans cette phase, on a écrit à tous les Maires, ou presque, du fuseau d'étude pour que vous nous fassiez part, mesdames et messieurs les élus, de tous ces projets, afin qu'on en tienne compte dans la recherche de tracé.

En ce qui concerne l'incident qui s'est produit dans la Crau début août 2009, pour ceux qui n'ont pas suivi cette actualité : un oléoduc transportant des produits pétroliers a été percé cet été et plusieurs mètres cubes de pétrole se sont répandus dans la plaine de la Crau. Notre métier à nous, c'est de faire en sorte que ce type d'incident n'arrive jamais : on surveille en permanence les ouvrages, on les protège de la corrosion et dès que nos oreilles (et elles sont nombreuses sur le territoire) savent qu'un tracteur se trouve à côté d'une borne jaune ou, plus sérieusement, un engin de terrassement qui pourrait aggraver la canalisation, on intervient. Ce qui s'est passé dans la Crau... Il faut laisser l'enquête se faire : pour l'instant, sur le plan technique, nous n'en savons rien. Donc je ne vais pas présager là-dessus et parler pour les autres. Mais si ce genre d'incident survient pour un gazoduc, les effets sont totalement différents. Là, on est en plein dans la réserve naturelle, la nappe phréatique se trouve non loin, le pétrole percole dans le sol, etc. S'il y a un problème comme celui-là sur un gazoduc, le gaz naturel est plus léger que l'air, il n'est pas toxique (donc il n'y a pas de question d'épandage dans le sous-sol) et il va en l'air : on peut parler de l'effet de serre puisque c'est du méthane etc. Voilà ce que je peux dire sur l'incident de la Crau : si ça arrive, c'est totalement différent étant donné qu'on ne transporte pas le même produit. Le gaz n'est pas un produit corrosif, par exemple, il n'y a pas d'eau : donc les questions de corrosion interne n'existent pas. Vous voyez qu'on est sur une technologie, sur une métallurgie et sur des effets totalement différents. Le transport d'énergie par canalisation est aujourd'hui le mode de transport le plus sûr qui soit. Je vais vous donner juste un exemple : une canalisation comme celle-ci, si vous voulez la transporter sur la route, cela représente 2 000 camions tous les jours sur la route ; et le transport de matières dangereuses sur la route, c'est 30 morts par an. Je ne veux pas faire de catastrophisme : le transport d'énergie par canalisation est le plus sûr qui soit.

### **Patricia WATENBERG**

Monsieur GUET (si je ne déforme pas votre nom), êtes-vous satisfait de cet élément de réponse à vos deux questions ?

### **Un résident de Lapalud**

Ma seule réserve, c'est la proximité avec les habitations... Vous avez parlé de 20 mètres maximum. Mais quand même, du gaz à 80 bars, ça ne percole pas dans la nappe mais ça peut exploser. Le risque est différent mais il est toujours là.

## **Georges SEIMANDI**

Non, ça ne peut pas exploser : même en cas de fuite, pour qu'il y ait explosion il faut une enceinte confinée ; or c'est à l'air libre. Donc non, ça ne peut pas exploser. La bande totale fait 20 mètres mais si le tuyau est au milieu (il ne sera pas tout à fait au milieu), cela veut dire qu'on peut construire à 10 mètres de l'axe du tuyau. Mais bon, 10 ou 20 mètres, ce n'est pas ça qui change l'urbanisation sur un territoire. Sachant que si l'on est en zone inondable, j'interroge les élus sur la constructibilité. Et à Lapalud, typiquement, au sein de la bande d'étude, on a des exemples de couloirs de passage : on est pile en zone inondable – donc, sauf erreur de ma part, inconstructible.

### **Monsieur le Maire de Lapalud**

Au niveau de l'inconstructibilité, ce n'est pas tout à fait exact parce qu'il y a, y compris en zone agricole, un certain nombre de possibilités pour les agriculteurs, au niveau du PPRI, de pouvoir éventuellement en construire sous certaines conditions. Donc je rectifie un peu ce que vous venez de dire. Je voulais poser la question du fuseau, mais à travers les deux premières questions, on est presque en train d'y répondre. Je voulais dire que le fuseau qui nous est présenté, notamment dans notre secteur... Quand on dit qu'il ne faut pas qu'il passe dans les zones constructibles, qu'il ne faut pas qu'il passe dans les endroits où il y a de l'activité ou autre, on peut passer en zone inondable (d'après ce qu'on nous a expliqué)... On n'a pas besoin de faire un fuseau : on a un tracé qui est presque déterminé. Il faut qu'on soit clair là-dessus. Donc on vient ici nous parler de fuseau alors que je le vois très bien si j'applique les règles : ce n'est pas entre Bollène, le Rhône ou l'Ardèche, mais ce sera entre la Nationale 7, après la zone d'activité de Lapalud jusqu'au Rhône. Ça va se passer dans ce coin-là... Je ne connais pas le tracé mais c'est ce que j'en déduis, d'après ce que je viens de voir.

Moi, cela me gêne un peu... On nous a dit beaucoup de choses sur les zones inondables et le Maire de Lamotte-du-Rhône a posé la question : en cas d'inondation, un incident peut survenir. Comment fait-on pour y accéder ? Qu'est-ce qu'on fait ? On laisse sortir le gaz ? Comment intervient-on ? Il faut savoir que le Rhône pose des problèmes de sécurité : comment accéder éventuellement à une fuite ? Vous avez dit que le gaz partait dans l'air. D'accord, mais il faudra bien intervenir pour la colmater assez rapidement. Et une crue du Rhône peut durer plusieurs jours (on a des exemples récents) : il y a du courant, il y a une accessibilité très compliquée...

Tout ça pour dire qu'une fois de plus, on n'a pas trop cherché à comprendre. Il y avait un point de départ et un point d'arrivée. Et une fois de plus, dans notre secteur (la vallée du Rhône), on voit passer des tuyaux, après on verra passer le TGV, après on verra passer les autoroutes, on verra passer les grandes lignes (les 2 x 400 000 etc.)... Cela veut dire que finalement, c'est un endroit fait pour recevoir tout ce qui passe. Et je dis qu'en matière de sécurité intérieure, de sécurité de notre pays, ce n'est pas non plus la bonne formule, parce qu'un moment donné, tout cela se rejoint. Et il suffit – cela a été dit – que quelqu'un fasse exploser une bombe ou quelque chose à Mornas ou ailleurs pour que la France entière s'arrête d'un seul coup, pour que plus rien ne marche en France : on n'a plus d'autoroutes, on n'a plus de trains... On a PLM, on a le TGV, on a les réseaux, on a les grandes lignes, on a l'électricité : on a tout. Donc je dis qu'il y a quand même un problème de fond dans le fait de persister à vouloir tout faire passer ici, dans ce coin. Moi, cela me gêne. On n'est pas opposé au fait que le gaz puisse transiter : il est vrai que cela évite le transport sur la route, mais on

est toujours confronté à ce problème ici. Il est évident que pour la canalisation de gaz, vous n'allez pas tirer tout droit et passer au milieu du site de Tricastin (ça, c'est impossible).

Donc on sait déjà que le fuseau est très limité. Finalement, à la place du fuseau, on aurait pu tracer un gros trait et voir où cela pouvait passer. Je comprends aussi l'interrogation de Monsieur GUET, qui habite là-bas, dans ce coin. Et je vous le dis : si on doit passer par là, il faut être très vigilant au niveau des élus pour éviter les habitations, c'est-à-dire qu'il faut s'en tenir le plus loin possible. Ce n'est pas la question des 10 mètres, mais la question d'être le plus éloigné possible de toute habitation, de toute activité quelle qu'elle soit. Parce que les habitations existantes peuvent éventuellement faire l'objet d'extensions mesurées, mais d'extensions (le PPRI ne mentionne pas d'interdiction). Et puis au niveau agricole, certains besoins (hangar, par exemple) peuvent être accordés. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus dans un premier temps.

### **Patricia WATENBERG**

Il s'agit là encore de commentaires, c'est tout à fait légitime. Finalement, il me semble qu'au moins deux questions transparaisaient : une question principale, qui est finalement la distinction entre fuseau et tracé de fait, donc la flexibilité qu'offre le débat public d'aménager le tracé définitif à l'intérieur du fuseau. C'est une première question forte : savoir s'il y a effectivement, en vertu de ce débat, une adaptabilité possible et donc une différence de fait entre fuseau et tracé.

Et puis j'ai entendu d'autres interrogations plus diluées – si je peux me permettre – dans le propos : en termes d'intervention en cas d'inondation, en cas de crue, en cas de fuite, comment faites-vous très concrètement ? C'est une problématique qui avait été abordée à Pierrelatte, mais je pense qu'il est utile d'y revenir. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur SEIMANDI ?

### **Georges SEIMANDI**

Merci, Monsieur le Maire, de toutes ces interventions et questions larges, un peu compliquées, exigeantes pour nous – mais nous sommes là pour ça. Vous avez dit que vous seriez très vigilants : oui, soyez vigilants. Il faut que nous, maîtres d'ouvrage, nous ayons des élus auxquels parler et qui sachent mieux nous expliquer comment cela se passe chez eux. De ce point de vue-là, permettez-moi – et n'y voyez pas de polémiques inutiles – de refuser l'expression que vous avez : « on n'a pas cherché à comprendre, on est venu ici ». Nous n'avons fait que cela depuis deux ans : chercher à comprendre comment fonctionnait ce territoire de la vallée du Rhône. J'y vis depuis quarante ans, d'autres collègues aussi ; on croit connaître. Eh bien non : on a fait appel à des experts agricoles. On a parlé, on a rencontré 200 personnes en deux ans... On n'a fait que ça et cherché à comprendre pourquoi. Mais après, c'est vrai, vous dites : « ça tombe chez nous ». D'ailleurs, du point de vue de la sécurité intérieure, ce sont des remarques et des préoccupations importantes pour un élu de la République. Je signale qu'il y a déjà une canalisation de transport de gaz naturel, qui passe plutôt du côté de Suze-la-Rousse ; de ce point de vue-là, on s'en écarte et des gens du ministère de l'Intérieur nous ont dit : « en termes de sécurité nationale, le fait que vous ne regroupiez pas vos canalisations est une bonne chose ». Ceci dit, c'est une affaire compliquée parce que beaucoup de gens nous disent : « pourquoi ne mettez-vous pas les deux canalisations l'une à côté de l'autre ? » En termes de sécurité intérieure, la question est réglée. Mais vous dites : « ça tombe toujours ici », ce qui est très légitime.

On va répondre à l'importante question : « que fait-on en cas de fuite de gaz, notamment en zone inondable ? ». Mon collègue qui se trouve au fond de la salle – c'est le responsable de l'exploitation : s'il y a une fuite, ce sont lui et ses équipes qui interviennent – va vous parler de concret : par exemple, ce qu'il a fait pendant les inondations d'Arles en 2003 (c'était plus au sud). Pour lui laisser le temps de se préparer, je voudrais qu'on montre une diapo pour que Monsieur le Maire ne nous dise pas : « vous nous présentez un fuseau et vous savez déjà où ça passe ». Il nous a parlé d'un gros trait noir sur la carte, on va vous montrer le trait noir. Je m'adresse à la régie : si on pouvait voir la diapo avec les exemples de couloirs de tracé ? On ne peut pas la voir ?

Effectivement, dans la vallée du Rhône, il y a des endroits où il est difficile de chercher un tracé dans le fuseau d'étude. Ici, dans le secteur de Lapalud, une fois qu'on sait où on franchit le Rhône, une fois qu'on sait où on le franchit au sud, il n'y a pas beaucoup de zones de passage (vous avez raison, Monsieur le Maire, vous connaissez bien le coin). Et dans l'étude d'impact qu'on est en train de réaliser, on a commencé à dessiner des couloirs de tracé qui sont exactement ceux que vous citiez tout à l'heure. Donc on ne cherche pas à cacher les choses, mais l'étude est en cours et vous allez voir que le trait de crayon est encore assez large.

Cette carte est un peu confuse, je ne sais pas si vous la voyez bien : en pointillés, c'est le fuseau dont on a parlé tout à l'heure... Pierrelatte, Lapalud... Monsieur GUET habite par là... Et effectivement, Monsieur le Maire, le trait noir se trouve ici. Vous avez raison : dans ce fuseau, on ne va pas passer ici. Pierrelatte, EURODIF... on pourrait zigzaguer là, pourquoi pas ? Nos ingénieurs de terrain et les études d'impact qu'on a réalisées, qui conjuguent l'intérêt des enjeux agricoles (notamment viticoles, céréaliers, fruitiers), les enjeux d'urbanisation et les enjeux écologiques cheminent plutôt ici. C'est ce trait que vous évoquiez, Monsieur le Maire ? Il nous reste à valider comment on franchit le Rhône...

*Intervention inaudible dans la salle.*

Oui, le fuseau se rétrécit. C'est peut-être le scoop de la soirée, je ne sais pas... Pour vous, ça ne l'était pas et vous avez raison. Ce fuseau d'étude, un peu théorique au départ, se restreint ici.

### **Patricia WATENBERG**

Si vous permettez, Monsieur SEIMANDI, un autre scoop de la soirée, mais qui n'est pas complètement un scoop puisque je crois que cela a fait l'objet d'un additif au document qui a été communiqué pour le besoin du débat public... En ce qui concerne le passage dans le Gard – et peut-être justement à la lumière du débat public –, il y a eu, à l'inverse, un enflement du fuseau... ou me trompé-je ?

### **Georges SEIMANDI**

Vous ne vous trompez pas. Au niveau du secteur gardois du fuseau et grâce au débat public (peut-être devrais-je plutôt dire « à cause », les équipes d'ingénieurs me corrigeront probablement demain), le fuseau d'étude a été élargi. S'il y a des suggestions ce soir pour aller voir ailleurs (mais il ne faut pas le dire comme ça...), on élargira l'aire d'étude. Mais on a des arguments ; je ne veux pas accumuler les diapos. Il est clair que pour aller de Saint-Martin-de-Crau au sud à Saint-Avit dans le nord, si on tire tout droit, on ne passe pas à Lapalud ; si on tire tout droit, on passe dans

l'agglomération d'Avignon. Et je ne veux pas qu'on passe dans une agglomération comme celle-ci : une canalisation de transport de gaz naturel ne passe pas dans un secteur aussi aggloméré. Il y a aussi un massif montagneux dans les Alpilles, mais il faut surtout éviter les secteurs les plus agglomérés. Et à Lapalud, on ne déstructurera pas non plus l'urbanisation. Il n'y a pas de raison qu'on la déstructure à un endroit et pas à un autre. Je ne voudrais pas qu'on élude la question : « comment intervient-on en cas de fuite ? » si des installations sont sous l'eau. Cher Antoine ESPOSITO, responsable de l'exploitation dans ce secteur...

### **Antoine ESPOSITO, Responsable d'exploitation GRTgaz**

Antoine ESPOSITO, responsable de secteur pour la partie Fos-sur-Mer jusqu'à Lapalud. En 2003, j'ai pu rencontrer les crues sur Arles (débordement du Rhône) ; un peu plus tôt, ce qui s'était passé dans la Durance en 1993 et 1994.

A Arles, en 2003, plusieurs installations se sont retrouvées sous 1 voire 2,50 mètres d'eau : les installations de type poste de sectionnement et les installations plus importantes de type poste de détente, qui alimentaient les villes d'Arles, Tarascon etc. Les postes de sectionnement sont situés, en général, de façon à être toujours accessibles : s'ils sont en zone inondable, ils sont toujours positionnés ; des aménagements sont prévus pour des cotes d'eau suffisamment importante de façon à nous laisser toujours libre accès, quitte à utiliser les moyens hélicoptés utilisés par les pompiers pour nous transporter sur le site. Ces installations sont donc, dès le départ, prévues pour être accessibles avec des cotes d'eau suffisamment importantes et connues au jour d'aujourd'hui par les études. Les postes de sectionnement sont, en général, assez passifs vis-à-vis des crues. On n'est pas très inquiets.

Les postes de détente, qui ont alimenté la ville d'Arles, je ne les ai jamais coupés sous 2 mètres d'eau. Ils ont continué d'alimenter la ville d'Arles avec 2 mètres d'eau et plusieurs mois, il a fallu attendre pour que – le poste de Tarascon est resté plus d'un mois sous l'eau. Les appareils ont très bien fonctionné. Par exemple, le poste de Tarascon, près de la prison, est resté plus d'un mois sous l'eau. On n'a pas eu besoin d'aller prendre des mesures particulières, si ce n'est visiter et vérifier qu'il n'y avait pas d'embâcles : le courant était assez statique aux endroits des crues, on n'est pas dans un courant dynamique. Donc ce n'est pas du tout le même phénomène. On a plutôt rencontré un problème de boues, puisque l'eau a apporté des limons : on a dû évacuer 20 à 30 centimètres de terre plutôt que mettre en sécurité le poste. Tous les moyens qui nous permettent d'isoler les conduites, qui nous permettent d'isoler les postes de sectionnement (robinets etc.) sont toujours accessibles et sont toujours prévus dans les études de sécurité.

### **Georges SEIMANDI**

S'il y a une fuite, que fait l'exploitant ?

### **Antoine ESPOSITO**

On est d'astreinte 24 heures sur 24. Comme leur nom l'indique, les postes de sectionnement permettent de sectionner le réseau : en général, ces postes de sectionnement sont toujours accessibles ; il y a toujours un numéro d'urgence, un CSR (un centre de surveillance) qui gère le

réseau, et nous sommes toujours d'astreinte (au minimum deux agents 24 heures sur 24), donc nous intervenons. Notre rôle, c'est d'abord d'aller vérifier le phénomène de la fuite et après, de prendre la décision de couper ou pas. Une fuite de gaz, on peut la maîtriser ; il n'est pas toujours intéressant, d'un point de vue sécurité, de faire cesser la fuite. On peut la contrôler, la maîtriser. Donc notre rôle, c'est d'analyser l'incident. Après, des mesures sont à prendre. Des agents sont d'astreinte ; et à tout moment, nous pouvons aller sectionner en cas de fuite. Mais il n'y a pas forcément intérêt à arrêter une fuite immédiatement. On peut facilement la contrôler. Pour vous rassurer : les postes de détente sont équipés de ce qu'on appelle une soupape. Il faut savoir qu'une soupape fait beaucoup de bruit et dégage beaucoup de gaz à la verticale. C'est un organe de sécurité : le problème, c'est que c'est très bruyant, effrayant ; et quand on ne sait pas, on serait amené à faire de fausses manœuvres alors que c'est un organe de sécurité. Une fuite de gaz, si elle est maîtrisée et contrôlée, n'est pas forcément dangereuse. Et nous sommes là pour intervenir. Notre premier rôle, ce n'est pas forcément d'intervenir dans la précipitation. On a du temps pour intervenir sur une fuite de gaz.

### **Patricia WATENBERG**

Je crois qu'il y a deux questions...

### **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Puisque vous ne craignez pas les zones inondables, est-ce que vous n'avez pas fait une étude carrément sur le Rhône ?

### **Georges SEIMANDI**

Bonne question. On a fait plusieurs études. On a fait une étude au fond du Rhône : vous pouvez la consulter sur le site de la Commission du débat ou sur le site Internet (pour ceux qui téléchargent des documents). Je vais passer la parole à Jean-Noël CONNANGLE qui va expliquer la difficulté de la chose et, sans anticiper la conclusion, la possibilité de la chose. Deuxième question ou sous-question que l'on peut deviner : sur les bords du Rhône. On nous a parlé des chemins de halage, on nous a parlé des digues, des berges etc. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un de la Compagnie nationale du Rhône dans la salle (il était prévu que quelqu'un vienne)... Je ne le vois pas, donc on va essayer de parler pour lui. Cette étude est en cours et elle sera publiée *urbi et orbi* prochainement.

### **Jean-Noël CONNANGLE**

En ce qui concerne la pose dans le Rhône, on fait assez facilement le parallèle avec la pose offshore, puisqu'on pose des tubes dans l'eau. Il y a une différence lorsqu'on aborde le Rhône : en offshore, on est profond ; dans le Rhône, on n'est pas trop profond ; en mer, on a des courants qui ne sont pas aussi pointus et pas aussi forts qu'ils peuvent l'être sur le Rhône ; enfin, les risques d'accrochage sont plus importants en Rhône qu'en mer. Pour résumer : pour poser dans le Rhône, il faudrait au minimum avoir une excavation à l'intérieur du Rhône d'à peu près cette allure-là (c'est très schématique). Que retiendra-t-on ? On retiendra qu'il faut 2,50 mètres de fond, 2 mètres dans l'espace où l'on mettrait le tube, 3 mètres minimum de blocs de pierre (mais il s'agit

d'enrochement, donc ce sont des calibres assez importants). Ensuite, il faudrait ajouter encore une épaisseur, qui est le débit solide : le Rhône charrie des matériaux. Donc on arriverait à une profondeur conséquente. Avec ça, on a des volumes très importants à manipuler. La barge qui pourrait servir devrait être une barge mobile, puisque la barge va poser le tube en avançant. Cela se fait avec des remorqueurs. Cela veut dire que déjà, pendant toute la durée des travaux, le Rhône est condamné pour d'autres usages.

Deuxième chose, encore plus importante. Supposons que les autorisations soient possibles. On a un autre phénomène : vous avez des obstacles à franchir (des ponts, des barrages). Le chantier en lui-même ne passe pas sous les ponts. Aujourd'hui, les engins de pose offshore ont besoin d'espace (vous imaginez qu'il faut manipuler les tubes, et cela ne passe pas sous les ouvrages). Ensuite, vous avez des seuils (barrages etc.), qui imposent d'autres interventions. On arrive à une opération – en supposant que ce soit autorisé – qui est déjà conséquente, à la limite totalement déraisonnable. Si on enlève le problème du coût, qu'est-ce qu'il nous reste ? Vous allez charrier, bousculer, mettre en mouvement toute une série de particules qui iront en Méditerranée voire plus loin, parce qu'on risque de charrier toute une quantité. Cette opération devient, en dehors du prix, déraisonnable : on n'arrivera pas à satisfaire et à obtenir les autorisations compte tenu du nombre d'obstacles qu'il faudrait franchir. Donc la solution « poser dans le Rhône », aujourd'hui, relève plus d'une utopie que d'une opération techniquement réalisable.

Par contre, on a pensé à étudier les abords. En ce qui concerne les abords, on a d'autres considérations à prendre en compte. Le Rhône est un fleuve excessivement puissant, donc il est hors de question pour nous – et même pour les gestionnaires des digues ou des berges – de les fragiliser sous quelque forme que ce soit. Donc tout recommande à ne jamais toucher les berges, surtout dans le sens des longueurs. Cela veut dire que les ouvrages qui sont là aujourd'hui, il ne faut absolument pas qu'on y touche ; et cela veut dire qu'on s'éloigne. Et à ce petit jeu de s'éloigner... il faut aussi prendre en compte les ouvrages annexes, comme pour le TGV et les autoroutes. En effet, vous n'avez pas que des berges : vous avez d'autres ouvrages et toutes les arrivées et prises d'eau qui arrivent des confluent. Tout ça, ce sont des ouvrages connexes qu'il faut aussi contourner. A un moment donné, dès que vous arrivez dans le parallélisme, vous êtes pratiquement en train d'étudier un autre tracé à côté. J'ai essayé de résumer, mais vous avez sur le site l'étude que nous avons faite sur le Rhône. J'aurais aimé que quelqu'un de la CNR soit là pour être plus précis dans les détails.

## **Patricia WATENBERG**

Avant de vous repasser la parole, à vous et au Monsieur qui l'a demandée derrière vous... Si d'aventure – tous n'étant pas forcément internautes dans la salle – certaines études ne vous étaient pas accessibles par le biais de l'informatique, nous avons un secrétariat en Avignon qui peut éventuellement mettre à votre disposition les documents correspondants. Et vous avez entendu comme moi qu'une autre étude, à propos des chemins de halage, est à venir : elle sera rendue publique et accessible sur le site. C'est aussi une résultante du débat public, si je ne m'abuse.

## **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

En parlant des chemins de halage, je ne parlais pas forcément du Rhône. Vous pouvez prendre les berges du Rhône à partir de Bourg-Saint-Andéol et aller jusqu'au confluent du canal... là, vous

n'aurez pas une maison : pas dans le Rhône, mais sur les berges du Rhône. Alors, ce qui est regrettable, c'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on ait fait des chemins de halage, que beaucoup connaissent sur les bords du Rhône (notamment Jean-Pierre LAMBERTIN, Maire de Lapalud), et qu'actuellement, au XXI<sup>e</sup> siècle, on soit obligé de prendre des terres cultivables pour passer un tuyau. Excusez-moi, mais il y a quelque chose qui ne va pas.

### **Georges SEIMANDI**

Oui, il y a un paradoxe apparent, vous avez raison de le souligner. On peut illustrer ce que dit M. le Maire avec la planche qui représente la coupe du Rhône (la planche C17... c'est un peu comme la bataille navale). « Sur le Rhône » : nous, maîtres d'ouvrage, nous avons évacué la question un peu rapidement. Grâce au débat public, on l'a réactivée et on l'a rouverte : on est en train de challenger (comme on dit dans ce métier) la question avec nos confrères de la Compagnie nationale du Rhône. Comme vous êtes un élu et que la Compagnie nationale du Rhône est omniprésente sur le terrain, n'hésitez pas insister vous-même auprès de la Compagnie nationale du Rhône pour qu'on étudie cette solution. Je dis cela, sachant qu'ils sont de bonne composition... Par endroits, on pourra peut-être se mettre près du Rhône. Voilà quelle est la coupe : c'est de cela dont vous parliez Monsieur le Maire ? Donc vous voyez : il y a le Rhône, il y a la digue, il y a le chemin de halage, et puis il y a les délaissés de part et d'autre. Quand on voit une coupe comme ça, on voit bien que ce ne sera pas jouable sur le chemin de halage : ce n'est pas assez large et surtout, dans tout ce secteur-là, il y a fragilisation potentielle de la digue du Rhône. Et ça, dans la vallée du Rhône, c'est éliminatoire.

### **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Nous avons aussi, dans la plaine, des digues syndicales, c'est-à-dire des digues de protection qui régule les grosses crues avec des déversoirs. Vous les avez sans doute vues sur les plans. Je regrette beaucoup que la CNR ne soit pas là aujourd'hui. Actuellement, on fait de gros travaux sur la commune de Lamotte, devant Mondragon et de Lapalud : je m'excuse, mais là où ils travaillent, il y a 3 mètres de terre... Monsieur LAMBERTIN est là pour m'empêcher de mentir. On peut aller voir quand vous le voudrez. On a fait un chenal de 55 mètres de large, profond de 3,50 mètres ou 4 mètres : ce n'est que de la terre.

### **Georges SEIMANDI**

Que doit-on comprendre ? C'est une suggestion de passage ou est-ce que vous émettez une alerte pour qu'on ne fragilise pas ces digues-là ? Je n'ai pas bien compris...

### **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Entre Lamotte, Lapalud et Mondragon, sur le bord du Rhône, il y a environ 150 mètres de terre qui appartiennent à l'État, gérés par le domaine fluvial. Actuellement, il n'y a pas d'habitations, il n'y a rien.

## **Georges SEIMANDI**

C'est le domaine public de l'État qui est concédé à la CNR.

## **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Oui. Par contre, si vous passez dans la plaine, nous avons des digues syndicales dont je suis le président. Nous serons très vigilants quant au passage de ces digues, parce que justement, il y a eu une fuite de gaz sur une digue et nous avons été obligés de réparer en catastrophe.

## **Georges SEIMANDI**

Oui, soyez vigilants. Mais sur les délaissés du Rhône, cela fait partie de l'étude en cours. Si on peut emprunter, empruntera.

## **Un élu de Mornas et représentant de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse**

Max COQ, agriculteur à Mornas. Je suis aussi membre du bureau de la Chambre d'Agriculture et je représente le Maire de Mornas. En effet, la carte descend jusqu'à Mornas. D'ailleurs, au titre de ma responsabilité à la Chambre d'Agriculture, on devait se rencontrer lors d'une réunion à Avignon avec Jean-Marie Michel : vous avez eu un problème de voiture ; je pense que ce n'est pas une voiture au gaz... On n'a pas pu avoir notre rendez-vous. Ceci dit, la Chambre d'Agriculture rédige un cahier d'acteurs pour faire des suggestions. Ce que je voudrais dire, c'est que rien n'est arrêté. C'est pour ça que vous êtes là ce soir : si vous saviez tout, vous n'auriez pas besoin de nous... On peut se permettre d'émettre des idées même si elles sont farfelues ; ce n'est pas grave : si elles le sont, elles ne seront pas retenues. Simplement, sur l'approche : déjà, on peut se dire qu'il y a déjà un tracé de gaz (il y a du gaz qui passe quelque part). Or quand un tuyau est trop faible, on change la dimension du tuyau (c'est ce qu'on fait dans l'agriculture), mais on le fait toujours passer au même endroit. C'est un diamètre de 60 n'est pas suffisant, on passe à 1 mètre : il n'y a rien d'aberrant et ça me gênerait pas plus. Passer d'un diamètre de 60 à 1 mètre, ce n'est pas dramatique : en plus, il est enterré. Je pense qu'on n'a peut-être pas assez étudié cela. C'est un point qu'il faut prendre en compte.

Ou alors, il y a peut-être autre chose (et vous l'avez dit en partie). Vous avez dit : « c'est une façon de disperser le risque ». Comme les artères dans le corps, il y a parfois plusieurs vaisseaux ; heureusement, cela permet de faire des dérivations quand on a un problème. Cela veut donc dire qu'il y a quand même une volonté de passer ailleurs et de diviser le risque. Jusqu'où va-t-on aller comme ça ?

Autre chose inquiétante, vous l'avez dit ce soir : il n'y a plus de monopole d'Etat sur le gaz. On libéralise : le consommateur aura du gaz pas cher. A voir, à vérifier... Ce n'est pas le débat mais on peut toujours en discuter. Je le vois sur l'électricité.

## **Patricia WATENBERG**

Ce n'est pas le débat.

### **Un élu de Mornas et représentant de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse**

Ce n'est pas le débat, mais c'est ce qui a été dit. On peut quand même projeter les idées, sinon ce n'est pas la peine...

## **Patricia WATENBERG**

Absolument.

### **Un élu de Mornas et représentant de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse**

Où va-t-on s'arrêter ? Si demain une autre entreprise veut faire du gaz pas cher, elle voudra passer et elle tirera encore un tuyau. C'est quand même une question qu'on peut se poser : jusqu'où ira-t-on ? Ça, c'est une chose. Ensuite, quand il y a des projets comme ceux-là, dans une région où tout passe, n'aurait-on pas pu étudier globalement les affaires (récemment, il y a eu le TGV) ? Je ne le dis pas qu'il aurait fallu mettre la canalisation sous les rails... Mais dans l'emprise à côté, il y avait de la place ; il y a eu du chambardement et des choses qui ont été faites. Le TGV, ce n'est pas si vieux. D'ailleurs, un remembrement est en cours sur la commune et les choses ne sont pas finies ; ce n'est pas si vieux ... Les gens dont c'est le métier de transporter du gaz savaient très bien qu'on débattrait de cela un jour. C'est une question que je me pose. Le TGV fonctionne (Dieu merci, c'est un service public : je vais suffisamment à Paris pour apprécier le TGV). Malgré tout, il y a un sacré impact. Cela mériterait une approche plus globale de ce genre de travaux ; et je regrette qu'on ne l'ait pas fait en même temps.

En ce qui concerne l'agriculture, en dehors du débat technique (on enlève la bonne terre, on la remettra après etc.), faisons attention... Regardons ce qui s'est passé pour le TGV, où on a mis une grosse butte de terre et on dit : « vous récupérerez votre terre ». Allez voir la terre... Ça, c'est un débat économique. Et je peux en discuter avec vous quand vous voulez (beaucoup d'agriculteurs ne peuvent vous en apporter la démonstration). Ce n'est pas aussi simple que ça. Par ailleurs, on peut dire : « c'est une zone agricole, ce n'est pas constructible ». Mais on a besoin du hangar et on ne peut pas savoir à l'avance si on aura ou non besoin de faire quelque chose. Cela veut dire que la zone de 20 mètres est condamnée, c'est-à-dire qu'elle ne pourra jamais plus être constructible. Évidemment, elle ne l'est pas aujourd'hui. Mais enfin... On ne peut pas tout bloquer comme ça.

Ensuite, vous parlez des plantations. Si vous avez au milieu d'une haie une bande de 20 mètres sur laquelle vous ne pouvez pas établir de peupliers, vous voyez un peu la goulette (les gens qui connaissent le mistral savent ce qu'est une goulette : ça déménage).

Dans la continuité du TGV... À côté de la CNR, il y a quand même de quoi voir. Le schéma que vous avez présenté est très bien, mais à droite, il y a non pas un creux mais une continuité. Il ne s'agit donc pas d'aller fragiliser des berges du Rhône (évidemment, on n'est pas idiot : on sait ce qu'est une zone inondable, on morfle assez et on n'a pas besoin d'aller fragiliser ça). Mais à côté,

cela permettrait d'éviter de saucissonner et de couper. Si par exemple on fait passer un truc d'un mètre dans cette salle, si on le fait sur le bord, cela réduit la pièce ; si on le fait passer en travers, qu'est-ce que ça fait ? C'est la même chose avec un peuplier au milieu. Donc je crois qu'il faut quand même étudier ça. Il faut voir ça sérieusement avec la CNR. On s'y emploiera. En ce qui concerne le fond du Rhône, on comprend votre schéma... Quoique... Si vous voulez le traverser un moment donné, il faudra bien que vous régliez le problème parce qu'on ne peut pas faire un pont. On comprend cela. Mais à côté, il ne s'agit pas de le fragiliser : la zone d'impact, quand d'un côté on ne touche pas... C'est ce qui s'est fait avec le TGV. À une époque, le TGV passait en plein milieu de la plaine. On leur a dit : « bien sûr, le TGV doit passer ; mais poussons-le un peu au bord, aux endroits où cela gênera le moins ». C'est ce qui a été fait et c'est ce qu'il faudrait faire. Les deux Maires qui sont ici ont fait des propositions relativement intelligentes : il faut voir.

### **Patricia WATENBERG**

Merci, Monsieur COQ, pour votre intervention stimulante. Grosso modo, il y a trois grands types de questions. Une première catégorie de questions sur le tracé mais aussi sur les hypothèses alternatives : est-ce qu'il n'était pas possible, à la place d'un tuyau existant, d'en poser un plus gros et qui transporte davantage ? Au bout du compte, si on libéralise le marché, combien de tuyaux va-t-on avoir au finish ? (Je résume, vous l'avez dit bien mieux.) Ensuite, une catégorie de questions qui touchent plus à l'aménagement du territoire et à une vision globale par rapport aux impacts pluriels des infrastructures, celles-ci s'ajoutant à des expériences précédentes. Et puis un certain nombre de questions qui se déclinaient sur l'agriculture : Monsieur, il n'est pas nécessaire de les renvoyer nécessairement à des conversations bilatérales, puisque nous sommes dans un débat public transparent. Puisque vous posez la question de la qualité des terres publiquement, j'invite à y répondre non moins publiquement. Vous avez aussi posé des questions sur la constructibilité vue du point de vue agricole. Et effectivement la juriste que je suis a entendu que la notion de servitude est une exception urbanistique et qu'il peut y avoir, dans une acception plus large, des servitudes agricoles (et c'est la question que vous avez posée).

### **Georges SEIMANDI**

Vous avez abordé 80 % de toutes les questions qu'on a traitées pendant le débat public. Vous avez fait un panorama très complet des problématiques d'un projet comme celui-là : je vous en remercie. Dommage que la voiture soit tombée en panne, on en aurait un peu parlé avant. Ceci dit, je me retourne vers la Commission : quand on parle de jumelage, de proximité avec les autres infrastructures – Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Commission –, plus généralement, on parle d'aménagement du territoire. Donc ce Monsieur, avec sa double casquette d'élu et d'agriculteur, parle d'aménagement du territoire : il ne parle pas de gaz naturel. On va donc lui répondre : « on ne peut pas mettre un tuyau à côté d'un TGV... », c'est-à-dire lui répondre d'une façon un peu technico-réglementaire ; et je crois qu'on va lui répondre à côté. Je crois que si l'on veut vraiment traiter cette question d'aménagement du territoire, si vous permettez - mesdames et messieurs de la Commission – élargir le tour de table. Nous n'avons pas les compétences pour parler d'aménagement du territoire. On va vous expliquer, on réfléchit.

J'ai bien aimé la fin de votre intervention : « mettez-vous au bord, là où ça gêne le moins ». Se mettre là où ça gêne le moins, c'est notre obsession. Et comme ce n'est pas nous qui vivons là (ce sont les élus et la population), il faut nous expliquer là où ça gêne le moins ; et nous, on va vous

répondre techniquement. Il y a clairement une question d'aménagement du territoire, très prégnante dans la vallée du Rhône. D'ailleurs en France, en Europe occidentale en général, il y a une vraie compétition pour l'utilisation du sol (quand je dis « sol » devant les éminents spécialistes de l'INRA, je ne m'étendrai pas sur le sous-sol etc.) : il y a une vraie problématique sur le foncier disponible, il y a une vraie compétition sur l'usage du sol, à tel point qu'on voit des projets qui sont aujourd'hui offshore parce que sur le sol, on ne sait plus quoi faire. Il y a des projets éoliens offshore, des projets méthaniers offshore...

En ce qui concerne les terres agricoles, chaque année en France, c'est l'équivalent de la surface d'un département français qui disparaît. Les agriculteurs sont à l'agonie. Demain, il faut toujours que l'on casse la croûte. On commence à utiliser les terres agricoles pour mettre des panneaux solaires. On commence à les utiliser pour planter des graines pour faire rouler les voitures. Il y a une vraie problématique foncière pour l'agriculture. On a compris même si on n'est pas des agriculteurs.

Sur l'urbanisation, la décohabitation, tous ces phénomènes : il y a un étalement urbain phénoménal. Et au niveau de l'écologie, dans les années 70, on parlait d'espèces protégées ; aujourd'hui, on parle de trames verte et bleue : au nom de l'environnement, ce sont des couloirs entiers. Pendant ce temps-là, les aménagements doivent continuer à se faire. Donc il y a une vraie problématique d'aménagement du territoire (vous l'aviez mise à l'ordre du jour de la réunion de Pierrelatte, il me semble), qui n'a peut-être pas été assez abordée. Et je crois qu'il y aurait une frustration si ce débat ne poussait pas assez au bout la question. Mais nous ne sommes que des gaziers. Alors, on va vous expliquer pourquoi il est difficile de se mettre à côté du TGV. Il y a dix ans, on n'avait pas l'idée de mettre ce gazoduc.

Je voudrais juste dire deux choses. Je n'ai jamais dit que le gaz naturel n'était pas cher : une énergie chère est vertueuse, parce qu'on en consomme moins. (Je vois que vous avez des doutes, mais vous pouvez réagir : c'est volontairement provocateur.) J'ai dit que, toutes choses égales par ailleurs, plus il y aura d'infrastructures, moins ce sera cher : le gaz naturel serait moins cher s'il n'y avait pas cette infrastructure. On peut en débattre, mais ceux qui consomment du gaz savent qu'il a augmenté récemment. Mais je n'ai pas dit qu'il y aurait du gaz pas cher : j'ai dit simplement qu'il serait moins cher s'il n'y avait pas d'infrastructures. Mais attention : ce n'est pas parce que la société X. vient demain faire un nouveau terminal méthanier à Fos-sur-Mer que l'on va refaire un tuyau comme on se lève le matin en décidant de faire une cabane. Le transport du gaz naturel est régulé. Et il est régulé de manière très simple : plus il y a de tuyaux, plus ce sont les consommateurs qui vont *in fine* payer ces investissements, donc plus le gaz sera cher et moins on en vendra (au passage, nous ne vendons pas de gaz naturel), moins les vendeurs en vendront. Moins ils en vendent, moins ils ont intérêt à faire des aménagements. Et de toute façon, les pouvoirs publics – par l'intermédiaire de la Commission de régulation de l'énergie – vont mettre le holà au développement des infrastructures de transport.

Sur la CNR, je serais tenté de dire : « n'y revenons plus ». On y revient tant que vous voulez... Oui, on voit. Un groupe de travail avec la CNR est en train de se tenir : on va challenger la question et on ira vraiment au bout. (Si on arrivait à être au plus près du Rhône, sur les délaissés du Rhône tout le long, on signe des deux mains tout de suite. Franchement... Parce qu'on est tranquille pendant les travaux, mais aussi pendant cinquante ans.) Il y a déjà un tuyau entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, vous l'avez souligné. Pourquoi ne le change-t-on pas pour en mettre un autre à la place ? Ce serait du gâchis. Celui qui existe fonctionne correctement : on ne fait pas ce projet par vétusté de l'existant. Le lever, refaire tous les branchements qui sont dessus (par dizaines au niveau des

deux extrémités, sur toutes les communes qui sont alimentées dans la vallée du Rhône) serait un vrai gâchis. Pendant ce temps-là, comment alimente-t-on les gens, c'est-à-dire plusieurs millions de clients ? Non, ce serait du gâchis.

Par contre, on a regardé si on pouvait se mettre à côté. Non, on ne peut pas se mettre à côté parce que passer dans l'agglomération d'Avignon avec un tuyau beaucoup plus grand que celui qui existe... On peut vous montrer une carte sur les autres aménagements : on a fait faire une étude sur les sensibilités agricoles. L'expert qui a fait cette étude dans la salle ; si vous le souhaitez, on peut approfondir, on peut lui passer la parole. Les sensibilités, les enjeux agricoles, de notre côté de notre fuseau d'étude, Monsieur, sont bien supérieurs à ce qu'ils sont de ce côté. Mais cela se discute et nous aurons l'occasion d'en discuter. Je suis content que cette remarque vienne d'une personne du Vaucluse : d'habitude, ce sont plutôt les gens du Gard qui nous disent d'aller voir du côté du Vaucluse. Mais cela se discute, bien sûr.

Est-ce qu'on répond à la question : « pourquoi ne se met-on pas à côté du TGV ? » ; à la question agricole portant sur la haie de peupliers (c'est une question très pragmatique)... On peut approfondir la question.

### **Patricia WATENBERG**

Peut-être que les questions simples appellent des réponses simples et concises. Sur la terre, sa qualité, la hauteur des arbres : même si cela a été dit, le public n'étant pas le même, chacun a droit à sa réponse. Il y avait aussi une question sur la vision globale de l'aménagement. On entend bien que vous n'êtes pas le pouvoir public, mais la question est en rapport avec la proximité du TGV. Je crois que ce sont des questions clairement identifiées. Ensuite, il y a trois questions dans la salle : on ne les oublie pas.

### **Jean-Noël CONNANGLE**

Je vais essayer de faire court. Au niveau de la servitude, on parle de distance d'habitation. Je prends l'exemple de la haie de peupliers : on ne fera pas un trou de 20 mètres. On essaiera de réduire et on peut réduire beaucoup plus la distance. L'effet des plantations, c'est l'effet racinaire. Or ponctuellement, on peut arriver à réduire totalement l'espace. Par ailleurs, on fera en sorte, dans l'utilisation des trajectoires, de minimiser le nombre de fois où l'on couperait les haies dans le sens nord-sud. Pour prendre les ouvrages existants, il n'y a pas beaucoup d'exemples de bande de servitude que l'on retrouverait exactement dans la bande de canalisation. Donc on ne fera jamais un trou de 20 mètres dans une haie.

Pour répondre sur le TGV, on n'est pas du tout dans la même dimension d'ouvrage. Tout à l'heure, je vous ai parlé d'une tranchée que l'on fait dans le sol existant. On ne va absolument pas modifier le profil. Donc on n'est pas du tout dans la même dimension. Si vous regardez bien, l'impact vis-à-vis du sol, c'est la tranchée en elle-même pour que la canalisation rentre dedans : c'est le seul impact sur le sol (je parle au niveau des excavations à réaliser). Deuxième chose – on retrouve le problème du TGV sur beaucoup d'ouvrages : l'ouvrage en lui-même semble droit (nous, on peut courber davantage, alors que le TGV a des limites dans ses courbures), mais il s'agit surtout de tous les accessoires annexes (j'enlève les questions de sécurité, de distance minimale etc.). N'oubliez pas que tous ces ouvrages ont des accessoires annexes, comme les autoroutes. Et tous ces ouvrages

vous amènent à vous déplacer en permanence, à recréer à chaque fois des travaux qui fragilisent et qui vous obligent à vous écarter. Une autoroute a des gares d'entrée et de sortie, des parkings de stations-service. Le TGV a des tas d'accessoires annexes, pour l'eau ou pour les accès de passage. Donc les grandes longueurs, pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, on ne peut pas mettre un tube sur un viaduc, je ne peux pas le mettre dans un tunnel s'il y a un tunnel, donc on s'écarte. Conclusion : vous étudiez un autre tracé. Voilà, j'ai essayé de faire le plus court possible.

## **Patricia WATENBERG**

Merci infiniment Monsieur CONNANGLE. Trois demandes d'intervention... Et je distribue les tickets.

### **Un conseiller municipal de Lapalud**

Jean-Louis GRAPIN, Conseiller municipal de Lapalud. Deux questions et observations. La première : aujourd'hui, à travers le Grenelle de l'environnement et la taxe carbone, le gaz naturel est un peu mis à l'index, comme d'autres types de produits tels que le pétrole etc. Un projet comme ERIDAN est-il toujours raisonnable alors qu'aujourd'hui, on fustige ce type de ressources énergétiques ?

Deuxième aspect, pour rejoindre ce qui était évoqué... Attention, on met quelque chose en œuvre, mais est-ce qu'on a réfléchi à ce qu'on pouvait y coupler en termes de parallèles ? Je pense notamment aux déserts que connaissent nos territoires en termes de couverture numérique. Est-ce qu'une association a été faite entre GRTgaz et des éventuels couplages avec de la fibre optique, qui permettrait de desservir nos territoires (on sait aujourd'hui que sur certaines parties, on a quelques soucis) ?

Troisième volet : le volet agricole, sur lequel je suis un peu béotien. Sur la base d'un tracé qu'on imagine aujourd'hui dans la plaine agricole de Lapalud, ce sont tout de suite 10 hectares qui vont être touchés, avec notamment des vergers. Au travers de la présentation que vous avez faite de manière sommaire, c'est incompatible à première vue, en termes de hauteur d'arbres, avec ce type de production. Qu'est-ce qui est prévu ? Est-ce qu'on envisage la servitude, l'indemnisation qui peut s'appliquer sur les 20 mètres, au-delà de l'ensemble de l'agriculteur qui ne va pas couper sa parcelle ? Et pour rejoindre ce qu'a évoqué le président Legrand en aparté : quand ces coopératives fonctionnent, aujourd'hui, qu'est-ce qui est prévu ? Quand des travaux vont se faire sur Lapalud et qu'ils vont affecter des vergers ou des céréales, ce ne sont pas uniquement les agriculteurs de Lapalud qui vont être impactés, mais c'est aussi la coopérative auprès de laquelle l'ensemble de ses productions sont déposées. À ce titre, ce sont aussi les agriculteurs de Bollène ou les agriculteurs plus en amont ou plus en aval qui sont aussi affectés de manière globale.

## **Patricia WATENBERG**

Donc trois questions précises. Monsieur SEIMANDI ?

## **Georges SEIMANDI**

Des questions précises mais très larges : les questions agricoles, la taxe carbone... et le gaz naturel est-il « grenello-compatible » ? C'est un peu le sens de votre question : c'est une question qui a été prononcée lors du dernier congrès à Lyon, il y a quinze jours, par le directeur général de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Et puis dernier point – et je commencerais par celui-là : À propos de la couverture numérique. Merci pour la suggestion : nous la reprendrons (et il faut qu'on la note). Oui, peut-être qu'un projet comme celui-là peut être une opportunité pour travailler sur le numérique. On n'a pas créé spécialement de structure sur le sujet, mais nous ne l'écartons pas aujourd'hui et cela fait certainement partie des apports positifs du débat. On aura l'occasion d'en reparler, on reviendra vous voir pour en parler. Peut-être faisiez-vous allusion à nos confrères de RTE, qui ont créé une filiale spécifiquement sur ce sujet pour mettre en œuvre, quand ils posent des câbles souterrains, une fibre optique ? Pourquoi ne pas faire cela dans le cadre d'un projet de canalisations de gaz ? A étudier.

Taxe carbone : oui, le gaz naturel est « grenello-compatible ». De toute façon, la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas – même si c'est du gaz naturel (donc d'abord les économies d'énergie). Ensuite, on a besoin d'une énergie fossile : le gaz naturel est certainement le mieux placé. À service équivalent, vous faites cinquante fois moins de CO2 que si c'était du charbon et trente fois moins que si c'était du pétrole. D'ailleurs, dans le sud de la France, toutes les centrales au fioul et tous les industriels qui consomment du fioul passent gaz naturel. Dans le même temps, on fait de très gros progrès sur l'isolation des logements, on fait de très gros progrès sur les process et la consommation dite domestique est en train de chuter très fortement (on ne s'en plaint pas). À l'horizon de vingt ou trente ans, selon les estimations, on ne devrait pas consommer plus de gaz qu'aujourd'hui en Europe : moins pour certains, un peu plus pour d'autres (vous imaginez bien qu'il y a des différences selon les personnes interrogées). Mais on ne fait pas un ouvrage comme celui-là pour répondre à un besoin de plus de consommation : c'est pour sécuriser nos approvisionnements de main, parce qu'il risque de ne pas y en avoir assez pour tout le monde.

Alors nous, on ne vend pas de gaz naturel mais on est quand même fan (on ne va pas vous surprendre) : la taxe carbone ne nous gêne pas. Effectivement, il faut que chacun contribue, à hauteur de ses effets sur le climat, à cette grande problématique. Simplement, ce qui nous gêne, c'est que toutes les énergies ne sont pas logées à la même enseigne (suivez mon regard) : pourquoi est-ce que la taxe carbone n'aurait pas lieu pour tout le monde ? C'est un beau sujet, passionnant, qu'on pourrait développer ; mais la commission va nous dire qu'on est trop bavards. On va parler de l'agriculture.

## **Jean-Noël CONNANGLE**

Je vous propose d'aborder le sujet du protocole agricole. Excusez-moi pour ce petit interlude. Pour répondre à la question des vergers, je vais répondre sur deux points à travers les transparents. Le premier, c'est un extrait du protocole avec le monde agricole (vous avez le découvrir). Le deuxième va répondre à une particularité : les vergers de la commune de Lapalud. Sachez qu'en ce qui vous concerne, on a bon espoir – vu la façon dont ils sont répartis – d'arriver à n'en toucher pratiquement aucun, parce que vous avez un peu de place. Néanmoins, il faut quand même prendre des informations plus complètes : on a un protocole à construire.

Ces quatre transparents vous résument ce que comprend une indemnité de dommages. Il y a bien la notion de la perte de la récolte en cours, le déficit des récoltes suivantes, la reconstitution du sol et les gênes et troubles divers. Le transparent vous présente un exemple de type de déficit. Je vous donne quelques informations issues du passé. Aujourd'hui, ce protocole est à construire (sachant qu'il y a déjà de bonnes bases) en fonction des particularités des régions traversées, notamment les vergers de votre commune. J'espère que j'ai répondu à la question sur les éventuels dommages aux vergers.

### **Georges SEIMANDI**

Il y a un très bon apport de ce débat : jusqu'où va-t-on, de quoi parle-t-on quand on parle d'impact sur l'agriculture ? Au vu de ce qu'on vous explique, il semble que nous disions : perte de récoltes pendant un an, indemnité pendant un an. Mais finalement, quel est l'impact sur l'agriculture ? Il y a la coopérative (vous en parliez), mais il y a peut-être aussi le fabricant de cagettes qui va moins fabriquer de cagettes pendant ce temps-là, le supermarché qui va moins vendre et le marché... Mais je dirais une seule chose : aidez-nous à y voir clair, messieurs des Chambres d'Agriculture. Mettons-nous autour d'une table. Le protocole agricole doit porter là-dessus. En même temps, nous sommes entre gens raisonnables : on ne va pas sponsoriser l'agriculture de la vallée du Rhône. Mais c'est un vrai beau sujet : qu'est-ce qu'un impact agricole ? Rendez-vous après le débat public (pendant que l'on débat, la Commission ne veut pas que l'on se parle). Rendez-vous après le débat public pour parler de cela : c'est un sujet passionnant.

### **Patricia WATENBERG**

Pour rebondir sur les propos de Monsieur SEIMANDI, cette question des impacts indirects, notamment l'effet coopérative (l'effet système, comme disait Patrick Legrand en introduction), avait en effet été soulevée lors de nos précédentes réunions. Et j'enregistre qu'elle a été enregistrée, même s'il est effectivement un peu tôt pour qu'elle soit complètement renseignée. Il y a une question dans la salle...

### **Un exploitant forestier**

Je vais aller un peu à l'encontre de Monsieur SABATIER, le représentant des agriculteurs de Mornas. Moi, je suis propriétaire terrien de bois privés qui longent le bord du Rhône, là où l'on veut faire passer la canalisation : ils ne la veulent pas chez eux mais ils veulent l'envoyer chez les autres (cela se comprend, c'est normal). Je voudrais savoir ce qu'il va advenir de mes arbres, de mes beaux arbres, de mes grands arbres, dans la mesure où vous allez passer dessus ; vous n'en voulez pas, parce qu'apparemment, ça gêne. Je suppose que vous allez tout raser. Est-ce que vous prévoyez de racheter des terres pour replanter des arbres, pour compenser cela ? Avez-vous d'autres solutions ?

### **Jean-Noël CONNANGLE**

De quel type d'arbres parlez-vous ?

### **Un exploitant forestier**

Il s'agit du bois que l'on trouve le long du Rhône : des ormeaux, des aubépines... Je suis un représentant des chasseurs, si vous voulez...

### **Jean-Noël CONNANGLE**

Il me semble que vous parlez des ripisylves, des bois qui font partie du lit de la rivière...

### **Un exploitant forestier**

Oui. Monsieur SABATIER a dit que sur Lamotte, l'emprise du bord du Rhône est assez large. Mais de mon côté, à Lapalud, cela doit faire à peine 15 ou 20 mètres ; après, on passe chez des propriétaires privés.

### **Jean-Noël CONNANGLE**

On arrive à des zones qui ont une protection. Il y a un aspect que l'on n'a pas abordé et que l'on est obligé de prendre en compte : c'est la biodiversité. Il y a des exigences et des éléments à respecter. Je n'ai pas en tête le schéma exact de la zone, mais sachez que s'il y a des arbres à enlever, cela se fera dans l'emprise travaux. Ensuite, il ne restera que l'emprise servitude et protection de la canalisation. Dans le cas des ripisylves, on a des solutions. Je n'ai pas d'exemple en tête... Claude, tu vois la zone dont parle Monsieur ? (*Réponse inaudible.*) C'est Natura 2000. Mais on pourrait éventuellement parler de la biodiversité... Cela nous oblige à parler de ce genre de sujet.

### **Patricia WATENBERG**

Cela va peut-être faire une transition, si mon instinct me le dicte bien. Monsieur ?

### **Un représentant de la FIDEA**

Bonsoir. Monsieur HANNECART de la FIDEA : c'est la Fédération interdépartementale de l'environnement avignonnais, plus particulièrement intéressée par les zones Natura 2000. Je n'apprends rien à personne, ma question va venir, mais il faut un minimum d'introduction. Tout le Rhône est zone Natura 2000, vous allez le traverser plusieurs fois ; donc vous allez toucher cette zone, c'est évident. Ce sont des commentaires mais je peux les mettre sous forme de questions, ce n'est pas difficile (si vous tenez à ce que ce soient des questions).

Tout d'abord, une question qui provient directement du débat. Vous avez parlé, pour soutenir un peu les propos du représentant de la Chambre d'Agriculture, du pipe de 60 millimètres remplacé éventuellement par le vôtre ; vous avez évacué la question en disant : « c'est beaucoup trop cher » etc. On ne va pas revenir là-dessus. Vous faites tellement d'études : pourquoi ne faites-vous pas une belle petite étude d'ingénierie qui nous démontre que c'est effectivement plus cher ? Cela nous ferait plaisir et cela nous permettrait d'avoir un avis qui ne soit pas nécessairement déclaratif, mais argumenté. Parce que nous sommes, nous aussi, plus ou moins convaincus – nous sommes aussi

des ingénieurs de formation, comme par hasard... Et nous sommes plus ou moins convaincus que ce n'est peut-être pas si cher que ça : on serait curieux de voir les chiffres et une étude complémentaire. C'est un point qui est issu directement du débat.

Je reviens maintenant aux zones Natura 2000 et aux ripisylves, comme vous l'avez bien indiqué. D'abord, il est évident qu'il faut minimiser notre impact, vous en êtes parfaitement conscient. Vous parlez toujours de 20 mètres en disant : « 20 mètres, ce n'est pas grand-chose », mais 20 mètres fois 22 kilomètres, plus vos postes de section... Bref, nous sommes à peu près dans un nombre de 450 hectares. C'est une question que je vous pose : d'après les engins que vous devriez éventuellement mettre en œuvre en cas de remplacement, fuite, réparation etc., pourquoi ne pas passer de 20 mètres à 15 mètres ? Si vous gagnez 5 mètres, vous gagnez un million de mètres carrés : c'est intéressant. Donc la question est : êtes-vous bien sûr que vos 20 mètres ont été bien optimisés du point de vue de l'ingénieur ? Première question.

Deuxième question. Même en minimisant à fond (en passant de 20 mètres à 15 mètres en moyenne), vous allez malgré tout passer dans les zones Natura 2000 ; malheureusement pour nous, vous ne pourrez pas vous en passer. Est-ce que vous envisagez des indemnités de servitude ? Parce que nous avons la même optique les agriculteurs : les terres démolies en agriculture, cela coûte cher pour rétablir le rendement. Je ne suis pas agriculteur mais tout se discute, bien entendu. Et du point de vue biodiversité, c'est le même problème. Donc pour les terres qui seront impactées d'un point de vue Natura 2000, je n'ai jamais vu nulle part le concept d'indemnité de servitude. Or il faudrait... Je vous pose la question : envisagez-vous des indemnités de servitude ? Attendez-vous à un certain mécontentement si vous ne les envisagez pas.

Troisième point, qui est un point de gouvernance. On parle toujours de développement durable. Votre projet d'ingénierie doit obéir au développement durable ; donc il doit se soucier d'économie (c'est votre gros point et cela va de soi, cela tombe sous le sens) : il y a des problèmes, des retombées sociologiques, des problèmes d'environnement (on vient d'en parler)... Il y a aussi un gros point dans le développement durable : c'est la gouvernance. Vous avez un chef de projet, vous avez toute une hiérarchie ingénierique (c'est normal, c'est la vôtre). Vous dites, dans votre document de maître d'ouvrage, que vous allez vous rapprocher fortement des DREAL : comme vous voulez avoir l'utilité publique, il est normal que vous fréquentiez ces gens-là. Mais il faut absolument un triangle, nous semble-t-il. Il y a bien les Chambres d'Agriculture, qui seraient un troisième point ; mais associées à elle ou y suppléant, dans certains cas, il faudrait que des associations soient aussi présentes dans la gouvernance. Qu'en pensez-vous ?

## **Patricia WATENBERG**

Alors trois questions et peut-être aussi un retour pour approfondir la question précédente, qui n'est peut-être pas sans lien avec la question des servitudes diverses et variées. Il y avait une question sur les bois, qui n'avait peut-être pas été complètement renseignée. Donc si vous pouviez y revenir, messieurs de GRTgaz...

## **Georges SEIMANDI**

Merci pour cette belle leçon sur ce qu'est le développement durable. D'abord, nous sommes très fiers qu'une association qui a moins d'un mois s'intéresse à notre sujet, la FIDEA étant une

association nouvellement créée, c'est peut-être grâce à ce débat et à ce projet que cette association est créée... Donc merci de vous intéresser à nous sur ces questions d'environnement, d'agriculture etc. Plusieurs choses... Vous dites que vous êtes de formation ingénieur. On a déjà un ouvrage en service, qui est en bon état, qui alimente des millions de personnes et vous nous dites : « démontrez-nous qu'il est moins cher d'en créer un nouveau à côté sans toucher le premier ». Pour une fois, j'ai envie de dire, mesdames et messieurs de la Commission : c'est vous qui avez la charge de la preuve. La démonstration est tellement évidente que c'est à vous de nous démontrer que cela coûte moins cher de faire comme ça.

C'est pareil sur les 15 mètres : on vous a montré un schéma argumenté, qu'on peut vous montrer à nouveau (d'ailleurs, ce n'est pas 20 mètres mais 30 mètres : on ne peut pas faire une piste de moins de 30 mètres pour faire les travaux)... On l'a démontré, on a expliqué pourquoi dans le dossier du débat. Si vous pensez qu'on peut le faire à 15 mètres, on est vraiment preneurs parce qu'on ferait des économies. Mais pour une fois, je demanderai à la Commission que ce ne soit pas au maître d'ouvrage de faire la preuve, puisque la preuve est déjà faite, mais à vous, Monsieur, de nous démontrer qu'on peut le faire à 15 mètres. Et je dis « chiche » : si vous le démontrez, on le fera. Parce qu'il est trop facile de lancer des études dans le mois du débat, qui nous décentrent de notre objet essentiel. Ce soir, j'ai entendu des agriculteurs dire : « laissez-nous continuer à exercer notre activité », des gens dire : « j'habite à côté, rassurez-moi »... Et moi, j'ai envie de passer du temps là-dessus. Mais si vous nous dites que l'on peut optimiser la bande d'études pour limiter les impacts sur les zones Natura 2000, c'est certainement un très bon sujet et nous sommes preneurs. De ce point de vue-là, je vais répondre à la question de la gouvernance : avant le débat public, on a créé des ateliers de biodiversité, Monsieur (c'est sur notre site Internet : puisque vous êtes bien documenté, vous avez dû le voir). Rejoignez-nous après le débat public. La gouvernance est en place pour travailler avec le milieu associatif sur les questions de biodiversité. Mon collègue qui les anime et qui se trouve au fond de la salle prendra vos coordonnées, même si on les avait trouvées sur Internet : vous nous avez déjà posé cette question par écrit sur le site du débat, et je vous en remercie. Donc on attend avec impatience la démonstration.

Sur les zones Natura 2000 : non, il n'est pas prévu d'autres indemnités que celles des propriétaires et des agriculteurs qui vivent du territoire et qui vivent sur le territoire. Il n'est pas prévu d'indemniser... Par contre, les zones Natura 2000 donneront lieu à des études d'incidence. Le but du jeu, c'est quoi ? Il s'agit de ne pas créer d'impact, y compris sur les zones Natura 2000. Donc on va éviter les zones les plus sensibles. Quand on n'arrivera pas à les éviter ponctuellement, on va essayer de réduire les impacts ; et on peut vous l'expliquer... Vous trouverez cela sur le site du débat public (on a mis en ligne une demi-douzaine qui montre comment on réduit les impacts sur les zones Natura 2000). Si vous rejoignez nos ateliers biodiversité, on n'en débattrait.

Troisièmement, s'il reste des impacts, on les compense. Les compensations peuvent être des compensations financières, par exemple dans la réserve naturelle de la Crau qui est une réserve naturelle d'enjeu national qui n'a pas vocation à accueillir des ouvrages : on a fait des compensations en achetant des terrains, par ailleurs. Je ne dis pas qu'il faut acheter des terrains : il n'est pas question que l'écologie donne lieu à un impôt révolutionnaire. Oui, la compensation peut exister, mais on ne parle pas d'indemnité de servitude. Je vous vois hocher la tête, peut-être n'êtes-vous pas content de la réponse... Parlons-en.

## **Patricia WATENBERG**

Merci. Un retour peut-être, comme je l'avais suggéré, sur la question précédente... Monsieur, vous souhaitez peut-être un approfondissement de la réponse à votre question ?

## **Jean-Noël CONNANGLE**

Je vais répondre d'un point de vue technique. Je vais être direct : dès lors que l'on va avoir des arbres dans la trajectoire, les arbres seront enlevés (je ne peux pas faire autrement parce qu'il faut de la place pour les travaux). Maintenant, le problème n'est pas tellement là : il faut savoir comment je peux faire en sorte de ne pas en couper ou, si je dois le faire, comment je peux en couper le minimum.

Cette carte vous présente la zone : en vert, on retrouve les zones qui vous intéressent. Ce qu'on appelle les milieux naturels... Natura 2000, toutes les classifications... Ce que je veux dire, c'est que la recherche de trajectoire que nous sommes en train de faire (et il faudra encore beaucoup de temps avant de la trouver)... Vous voyez bien que l'on est effectivement soit dans les ripisylves, avec les contraintes des milieux naturels et des classifications (on ne peut pas faire tout et n'importe quoi), soit à l'intérieur de champs agricoles occupés (et là non plus, on ne peut pas faire n'importe quoi). Dans ce contexte, on a trouvé quelque chose. Mais je le répète : on essaiera de trouver la solution dite du moindre impact. Je ne dis pas que l'on ne coupera pas d'arbres, mais je sais que l'on en coupera le minimum possible.

## **Un exploitant forestier**

Je suis un peu comme Monsieur SABATIER : il a une terre qui est toute en longueur (si vous connaissez le coin : une digue d'un côté, le Rhône de l'autre). Le bois doit faire à peu près 30 mètres sur toute sa longueur. Donc je suppose que si la canalisation passe au milieu, aucun arbre ne va repousser. Vous ne pourrez pas vous permettre de laisser les grands arbres autour : on va se retrouver de nouveau avec le seul bois qui reste dans le coin. Et on sait qu'il y a le remembrement de ce côté, donc on va tout arracher. Le peu de bois qui était au bord du Rhône, le poumon vert de Lapalud : on n'en aura plus.

## **Jean-Noël CONNANGLE**

Sur ce genre de scénario, vous avez raison. Dès lors que cela se passe comme ça, cela se passera effectivement comme ça. Mais la difficulté que nous avons à gérer aujourd'hui, c'est de trouver le compromis pour minimiser ce genre d'impact.

## **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Le bois de Monsieur est complètement à côté de la digue : si vous touchez au bois, vous emportez la digue... Donc il me paraît impossible de passer à cet endroit-là, c'est tout.

## **Patricia WATENBERG**

D'autres demandes d'intervention ?

## **Patrick LEGRAND**

Comme Monsieur SEIMANDI nous a interrogés suite à la demande de ceux qui représentent les associations... Il me semble qu'il y a deux choses dans vos questions. Vous demandez d'argumenter sur les coûts de reconstruction sur place. Et la deuxième chose, c'est l'optimisation des questions de piste.

## **Un représentant de la FIDEA**

Oui. En fait, c'est la même question que celle posée par Monsieur. Il existe un pipe de 60 millimètres de diamètre : l'agrandir ou le modifier coûterait trop cher, tout le monde l'a entendu, pour toutes sortes de raisons. On aurait bien aimé que cet argument soit montré d'un point de vue économique : cela coûte plus cher, mais de combien ? Pourquoi ne pas le remplacer simplement par un pipe de diamètre plus grand. Ce n'est quand même pas la mer à boire... Comme ça c'est clair et on évacue le problème. Sinon, ce monsieur de la Chambre d'Agriculture n'a pas sa réponse et nous non plus.

Excusez-moi, je voudrais aussi intervenir : vous semblez dire que nous avons créé la FIDEA pour les besoins de la cause (ce n'est pas très gentil de dire des choses pareilles) : pas du tout. Je suis notamment l'ancien président de l'Union départementale Vie et nature ; je suis dans le domaine depuis plus de dix ans. Nous gérons 40 associations, 2 000 personnes etc. Donc nous ne sommes pas des comiques...

## **Patrick LEGRAND**

Un point de clarification : vous n'êtes pas non plus le promoteur d'un impôt révolutionnaire pour l'écologie. Ce serait une grande nouveauté, d'ailleurs... Il y a des impôts missionnaires, mais pas du côté de l'écologie. Mais il me semblait que vous aviez fait des études sur la reprise de l'ancien et les coûts...

## **Georges SEIMANDI**

Ce n'est pas compliqué.

## **Patrick LEGRAND**

Ce n'est pas une question d'être compliqué mais c'est une question de partage de l'analyse.

## **Georges SEIMANDI**

Oui, c'est bien ce que l'on fait depuis le début de ce débat. Déjà, ce n'est pas une question de coût qui fait que l'on ne suit pas la canalisation existante. Je crois qu'on l'a dit plusieurs fois et je voudrais que l'on montre une nouvelle diapo, que Jean-Noël m'a suggérée tout à l'heure. Si l'on suit la canalisation existante, on se retrouve dans l'agglomération Orange, Avignon, Carpentras (c'est la diapo C4) ; or il n'est pas question de placer un ouvrage comme celui-là dans un secteur urbanisé et promis à l'urbanisation de cette taille-là. Ces dix dernières années, l'agglomération d'Avignon fait partie des cinq agglomérations de France qui ont connu la plus grande dynamique démographique et le plus grand étalement urbain. Donc il n'est pas question d'aller là. Du coup, la canalisation existante qui est ici passe dans ce secteur-là : pour cette taille-là, cela ne pose pas problème. Il s'agit d'un tuyau d'1,20 mètre de diamètre et non d'un mètre, ce qui fait quatre fois plus d'énergie. Il n'est donc pas question de passer dans ce secteur-là. Ce n'est même pas une question de coût.

Pourquoi est-ce que je ne veux pas me lancer dans une nouvelle étude ? Construire une canalisation à la place de celle-là va coûter 500 millions d'euros, c'est-à-dire le prix de la canalisation comme s'il n'y avait rien plus la sortie du tuyau existant, la reprise de tous les branchements, sans compter les solutions à mettre en œuvre pour alimenter les millions de clients qui consomment le gaz naturel pendant cette période-là. Est-ce qu'on considère que la réponse est donnée suffisamment ? 500 millions d'euros plus beaucoup de millions d'euros inutiles pour passer à cet endroit-là. C'est comme si vous me disiez : « on a un ouvrage en bon état, on va s'en passer pour en mettre un autre ». Non, il est en bon état ; c'est la bonne gestion économique de nos installations qui fait que l'on ne va pas le lever pour en mettre un autre à la place. Par contre, une excellente suggestion a été faite plusieurs fois : pourquoi ne passez-vous pas à côté ? Ça, c'est une bonne suggestion. Voilà pourquoi on ne passe pas à côté : l'agglomération d'Avignon est là.

Autre difficulté, mais pas forcément éliminatoire : on a beaucoup parlé d'enjeux agricoles, notamment viticoles. La diapo vous présente une zone d'AOC hautement qualitative pour la viticulture (60 kilomètres de vignes, alors qu'ici, il y a seulement une dizaine de kilomètres). Autre raison : ici, un secteur agricole à réseau d'irrigation hautement fin et très dense, qui serait largement perturbé ; on pourrait le faire mais cela serait une sacrée complication. Ici, un massif montagneux calcaire de 400 mètres : les impacts paysagers pour traverser un massif montagneux sont bien plus grands qu'en terre de plaine. Voilà, Monsieur, pourquoi on ne lève pas la canalisation existante et voilà pourquoi on ne la suit pas. S'il faut faire une étude de plusieurs dizaines de pages pour démontrer cela, pourquoi pas... Mais vous avez senti la réjouissance que j'aurais à la faire.

## **Patrick LEGRAND**

Eh bien voilà, on a quand même avancé... Est-ce que cela vous satisfait ? Est-ce que c'est un bon début ?

## **Un représentant de la FIDEA**

Oui, vous avez commencé à faire un bon début de réponse, tout à fait intéressant. J'aimerais simplement l'avoir par écrit, c'est tout.

## **Patrick LEGRAND**

Il sera déjà dans le verbatim. Tout ce qui est dit verbalement peut être retenu contre quiconque... Nous avons un peu avancé mais je pense qu'il vaut la peine de continuer ultérieurement. Je passe la parole à qui la souhaite.

### **Un élu de Mornas et représentant de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse**

Je voudrais revenir sur l'arbitrage des productions agricoles, puisqu'il semblerait que quelque chose soit arrêté. On m'a dit que l'expert agricole était là : j'aimerais qu'on en discute. On nous a fait le coup avec le TGV : le premier tracé du TGV, qui était un tracé optimal, passait au milieu des Côtes du Rhône. Et le tracé du TGV est passé là où il est actuellement pour une raison – je pense que vous le savez tous : pour une raison politique. On est d'accord, on n'est pas d'accord... Je vous donne les faits. Dans son discours du 14 juillet, François Mitterrand dit : « le TGV ne passera pas dans les Côtes du Rhône ». On est en démocratie : le Président de la République prend une position ; on la respecte. On peut en discuter... À l'époque, les Côtes du Rhône marchaient bien ; depuis, les choses ont un peu changé.

J'ai cru comprendre que certains collègues agriculteurs auraient bien aimé que le TGV passe dans ces zones-là. Je dis cela parce que je ne voudrais pas qu'on refasse la même chose. Sinon, on va voir un débat syndical agricole (vignerons contre les autres) : je ne voudrais pas qu'on l'ait. Et je ne veux pas que l'on occulte le truc en disant : « l'expert agricole a dit qu'il ne fallait pas passer dans le Gard parce qu'il y avait des hautes productions agricoles... Et après tout, dans la plaine (Lapalud, Bollène...), ils font du blé : il paraît que ça ne marche pas... ». Je suis désolé mais je vais parler d'un cas concret : celui de mon exploitation. J'ai des productions de tomates de conserve, je ne dis pas que cela rapporte autant que le Châteauneuf-du-Pape, mais quand même... Mais je veux bien que l'on parle de chiffres. Je ne voudrais pas qu'on ait ce débat-là parce que c'est très grave : si vous cautionnez ça, attention. Les juristes, on risque de faire appel à vous parce que ce n'est pas normal. Je dirais que ce n'est pas un expert agricole qui doit remettre cet arbitrage-là. Il faut qu'il y ait un débat un peu plus politique.

Donc je ne veux pas que l'on s'arrête comme ça, parce que ce qui a été dit est très grave. C'est inacceptable. Et heureusement qu'il y a eu un débat, et heureusement que cela a été dit : je vous remercie de dire les choses ; cela présente au moins l'avantage qu'il n'y a rien de caché. Alors je ne suis pas en train de dire que mes terres sont meilleures que les autres ; simplement, je veux qu'on les considère comme ce qu'elles sont. Parce qu'à force de faire ça... On entend bien les choses disant que d'un point de vue technique, on ne peut pas passer près des villes etc. D'accord. Mais pour le TGV, cela n'avait pas marché : on l'avait déplacé. Donc il faut quand même faire attention à ce débat. Faisons attention à ce que l'on avance. Vous savez, je connais les collègues du Gard : je suis président de la Fédération régionale des coopératives, donc je connais un petit peu le sujet. Ce que je ne veux pas, c'est qu'on laisse des choses comme ça en disant : « après tout, il vaut mieux que ça passe ici parce que là, c'est bien et il ne faut pas y toucher ». Comme une espèce d'animal sacré, de zébu qu'on ne touche pas... C'est pour cela que je parle du TGV. Je ne voudrais pas qu'on ait ce débat-là : sinon, au niveau agricole, on va réagir violemment. Je réagis parce que ce sont des arguments que vous avez relevés ; et c'est normal, vous prenez les arguments qu'on vous fournit.

## **Patricia WATENBERG**

En toute indépendance, puis-je émettre l'hypothèse que vos représentants du milieu agricole et les Fédérations puissent aussi discuter entre eux de cette problématique pour que certaines productions ne soient pas, si je vous comprends bien, opposées à d'autres ?

## **Georges SEIMANDI**

Merci de cette intervention. Il ne faut pas qu'on en reste là : il y a certainement des ambiguïtés entre nous. On va passer la parole à Laurence FABBRI du cabinet ATP, qui n'est pas expert agricole au sens « on va calculer les indemnités » etc. Je la laisse exprimer sur ce qu'est son métier. Par les clins d'œil de l'Histoire, dix ans après, il y a encore un Mitterrand au gouvernement et on n'a pas eu de consigne sur le sujet ; et il n'y en aura pas de ce point de vue-là. M., on n'est pas là pour choisir un tracé, pour peiner les gens du Gard au détriment de ceux du Vaucluse et réciproquement. La meilleure preuve, c'est que le travail sur le thème agricole sera, si vous le souhaitez (et certains de vos confrères nous l'ont déjà dit), interchambres. On se mettra tous autour de la table et il ne s'agira pas d'opposer l'un à l'autre : on n'est pas là pour pénaliser une production ; on est là pour passer un tube de gaz enterré à 1 mètre de profondeur. Et vous avez raison de parler du TGV. Mais on a raison de vous dire sans arrêt : ce n'est quand même pas le TGV. On en reparlera et je voudrais que Laurent FABBRI, qui a été interpellé plusieurs fois, puisse s'exprimer.

## **Laurence FABBRI, Territoires et paysages**

Bonsoir. Je suis géographe de formation et spécialiste des systèmes agraires. En introduction, Monsieur le président du débat public a bien dit qu'il fallait repenser l'agriculture comme un système : un système de filières, mais aussi un système productif et un agro-système agro-paysager ou l'agriculture évolue avec tous les éléments qui y sont liés. Vous avez évoqué le sujet sensible de deux départements qui se font face : les Côtes du Rhône sont présentes de part et d'autre ; l'appellation s'étend sur le Gard comme sur le Vaucluse.

Je pense qu'il y a aussi, à un moment donné, une confusion sur la question d'échelle. Lorsque GRTgaz nous a missionnés, on réfléchissait à l'échelle de cinq départements. Nous avons rencontré vos représentants : vous parliez tout à l'heure de Pierre-Marie MICHEL, que l'on a rencontré et avec lequel on a vraiment essayé de dresser un panel de tous les systèmes productifs concernés sur le département du Vaucluse. On a fait exactement la même démarche dans le département du Gard. On est même allé rencontrer les représentants de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, puisqu'on est vraiment en limite du département de l'Ardèche, sur Bourg-Saint-Andéol. Et effectivement, le siège d'une exploitation peut être présent sur la Drôme ou dans le Gard mais avoir l'ensemble de ses parcelles qui dépassent le département. Bien entendu, le cas particulier de ce passage sur le secteur de Lapalud a été évoqué : c'est vraiment un goulet d'étranglement. On parle au niveau agricole et géographique de la trouée de Donzère, où se concentre l'ensemble des passages des infrastructures. On n'a pas souhaité, au niveau de l'approche, opposer des systèmes productifs : on a seulement essayé de prendre en compte le système agricole et tous les éléments qui l'accompagnent.

Donc on a pris comme indicateur la valeur vénale des terres ; on a pris également les tailles du parcellaire ; on a pris en compte tous les éléments qui accompagnent l'agriculture. Pour ainsi dire,

on est sur un principe de réflexion de projet de gazoduc qui fait une liaison sud-nord ou nord-sud : les systèmes agricoles et tous les éléments qui les accompagnent (que ce soient les irrigations ou les haies brise-vent) vont à l'encontre de cette logique nord-sud. On est sur des haies brise-vent : vous le savez tous.

Ainsi, lorsque l'on compare l'agriculture, le maraîchage, l'arboriculture à la viticulture des grandes terrasses de l'Ouvèze et de l'Aigue, on a des sensibilités et des enjeux qui ne s'expriment pas de la même manière, doublées d'une reconnaissance qualitative et de labels que sont les AOC etc. (vous connaissez ce panel)... Côté gardois, nous avons les deux seuls crus de l'appellation Côtes du Rhône méridionale que sont Tavel et Lirac dans l'aire de réflexion. Par contre sur le Vaucluse – et en proximité directe, parce qu'on a essayé de prendre en compte les effets de proximité du périmètre de l'aire d'étude –, vous avez également des crus de renom, que sont notamment Gigondas, Vacqueyras et Beaumes-de-Venise, au pied d'un massif remarquable (là encore). Et bien entendu, tous ces éléments ont été pris en compte. On n'a pas du tout exclu le Gard. En tant que Vauclusiens, vous dites que le projet est aujourd'hui refusé par les Gardois.

Lors de la réunion du débat public à Saint-Laurent-des-Arbres, cela a également été évoqué par la Commission du débat public. Les représentants des vigneron ont demandé ce soir-là à étendre l'aire d'étude, le fuseau mis au débat, plus à l'ouest, sur des massifs et un massif moins remarquable que celui des dentelles de Montmirail, qui est celui du massif de Lacoste. Pour arriver sur ce massif, il y a un passage au sud sur des zones de vignoble et un passage au nord, pour en sortir, sur des zones de vignoble. Mais pour autant, un échange... Et à aucun moment, les recommandations ou les conclusions nous ont amenés à ne pas échanger et à prendre en compte votre gestion.

Après, en tant que bureau d'études, on s'est arrêté à cette approche-là, que je dis bien régionale et départementale. Je crois que ce qui a été évoqué aujourd'hui, c'est votre souci, en tant que gestionnaire d'exploitation, des impacts à l'échelle de la parcelle. Et là c'est un autre travail à engager dans le cadre – cela a été cité et expliqué – des protocoles d'accord, à la fois sur l'indemnisation financière et sur le passage technique : comment est-ce qu'un ouvrage tel que celui-ci peut se mettre en limite de parcelle, utiliser les chemins ? Ce sont déjà énormément d'informations qui nous ont été données par les Chambres d'Agriculture, justement...

## **Patrick LEGRAND**

Je ne vous sens pas satisfait.

## **Un élu de Mornas et représentant de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse**

Je ne remets pas en cause votre travail et les données qui vous ont été fournies, puisque ce sont les agriculteurs qui vous les ont fournies : vous avez fait la synthèse. Simplement, il faut faire attention de ne pas voir les terres selon leur valeur d'aujourd'hui. Les choses peuvent évoluer. Il ne faut pas oublier qu'on passe dans une zone très fertile. Aujourd'hui, les zones du Lirac, c'est quoi ? Il y a la valeur vigne. Mais dans cinquante ans, les choses vont évoluer. Peut-être que moi, je vais planter des vignes et que je serai un viticulteur... pas dans cinquante ans, mais ceux qui reprendront... Ils seront les vigneron les plus performants. Donc faisons attention quand on dit : « il ne faut pas passer à Châteauneuf-du-Pape ». Je suis président de la Coopérative de céréales d'Orange, créée en

1936 : il y avait de gros producteurs de céréales adhérents à la Coopérative parce que leurs grands-pères faisaient du blé à la place de la vigne. Aujourd'hui si vous dites ça, on dit : « il est fou ». Mais ce n'est pas si vieux que ça... Donc faisons attention aux analyses statiques dans le temps. Il ne faut pas oublier qu'on est dans une zone très fertile ; cela veut dire qu'on a beaucoup de possibilités de faire des productions agricoles. C'est pour cela que je n'accepte pas l'analyse qui consiste à dire : « là, il y a des vignes à haut rendement : il ne faut pas y toucher ». Ça, c'est inacceptable. Je veux bien qu'on vous ait raconté ça... je les connais bien, ce sont des copains : ils vous l'ont dit, ils défendent leur truc (moi, je fais pareil : c'est normal). Mais on ne peut pas s'arbitrer là-dessus : ce n'est pas acceptable. Donc je demande que l'on retire ça : c'est inacceptable. Et surtout il faut prendre en compte les choses dans le temps. Évidemment, je suis dans la vallée du Rhône, à Mornas... On plaide pour prendre en compte les choses. C'est une zone très fertile et on pourrait faire de multiples cultures dans le temps ; il serait dommage de massacrer ça dans le temps.

### **Patrick LEGRAND**

Merci. On ne peut pas aller beaucoup plus loin ce soir sur ces questions-là. Ceci dit, on a sérieusement posé un certain nombre de points relativement clairs. On pourrait faire un sérieux séminaire d'études, ce qui serait tout à fait utile. Il est évident que la Commission particulière mettra dans son rapport que l'on ne peut pas considérer l'agriculture sous le seul angle de la perte de production sur une bande de 30 mètres : on est passé à l'agro-écosystème. Je pense que pour un certain nombre de techniciens, c'est une bonne révolution.

Deuxième point : il est évident que l'on mettra aussi qu'il faut reconstruire des systèmes de prospective collective. Si Monsieur SEIMANDI nous dit : « ce n'est pas à nous », on peut dire quand même qu'un certain nombre de grands acteurs économiques en ont d'abord besoin pour établir leur stratégie, et deuxièmement peuvent aussi avoir un rapport à l'État ou aux intérêts généraux bien marqués. Cela demandera un exercice nouveau, pas seulement pour les industriels : ce sera un exercice nouveau pour un certain nombre de représentants de l'État, qui n'en ont pas toujours l'habitude, même pour les associations que je connais bien aussi...

Dernier point : je pense que nous écrivons noir sur blanc (je le dis parce que c'est inscrit dans le verbatim : vous verrez bien si je suis cohérent) que la réflexion doit être réellement publique et multi-acteurs. Si on arrive au bout d'une réunion de débat public sur ces trois points à être grosso modo d'accord (pour ceux qui sont d'accord) ou conscients de l'importance de prendre les choses comme ça, à la fois tous les acteurs représentés ici, les conseils techniques de GRTgaz et GRTgaz, on a déjà fait un joli travail. Il reste du boulot. Évidemment, les questions de gouvernance se posent... Voyez comment je peux prendre les choses, en les réintroduisant du domaine technique dans un domaine social et politique. Car un tuyau comme celui-là, ce n'est pas seulement de la technique : c'est un sacré machin, qui est d'abord un objet socio-technique. Et que fait-on ce soir ? On reconstruit de façon totalement partagée une image et une représentation collective qui va fonctionner au-delà même du débat public ; c'est ce que nous essaierons de dire dans notre rapport. Il ne me restera plus qu'à espérer (et je pense qu'avec GRTgaz, nous avons des chances d'y arriver parce que l'entreprise est prête à évoluer) que cela modifie leurs propres pratiques.

Monsieur SEIMANDI, tout ce que je viens de dire comme bêtises...

## **Georges SEIMANDI**

Non, pas du tout Monsieur le président. Je voulais souligner la dimension qu'a présentée Monsieur le représentant de la Chambre d'Agriculture. Il est vrai qu'il y a une vraie difficulté à se projeter dans le temps. On fait une analyse de ce qu'on connaît aujourd'hui, mais quid, dans dix ou quinze ans, de l'occupation de ces terres, pas forcément agricoles d'ailleurs (elles sont agricoles aujourd'hui, elles seront peut-être autre chose demain) ? Les outils programmatiques nous aident plus que dans le passé : les SCOT, les DTA sont des outils vraiment intéressants sur ce plan ; il ne faut pas hésiter à nous les communiquer. Mais là aussi, il faut que l'on se mette autour de la table et que l'on se parle : nous ne sommes pas des sachants de ces sujets-là. Néanmoins, je voudrais répéter et insister : une canalisation de transport de gaz naturel à 1 mètre de profondeur, il y en a 30 000 kilomètres en France aujourd'hui. On peut discuter avec ceux qui connaissent ça dans d'autres endroits de France qui présentent des caractéristiques et des pratiques culturelles qui sont celles que l'on connaît aujourd'hui ou que l'on peut connaître demain, et on voit si l'agriculture est pénalisée en quantité et en qualité, y compris toute la filière. Actuellement, on a une étude avec l'INAO (Institut national) pour voir à partir des retours d'expérience de plusieurs kilomètres, en plusieurs endroits, dans des configurations très variées, dans la zone du Foin de Crau (qui est une Appellation d'Origine Contrôlée), la vigne etc. Est-ce que la production est pénalisée en quantité ou en qualité ? C'est déjà une donnée importante pour nous. Et en fonction de ces différentes cultures, comment – s'il y a mutation des cultures – l'agriculture peut-elle être pénalisée ? Donc on la versera au débat. Mais franchement, il faudra nous aider à avoir cette dimension prospective.

## **Patricia WATENBERG**

En tout cas, je pense que cette notion d'analyse dynamique et prospective est effectivement intéressante à verser au débat ; on ne l'avait peut-être pas entendue aussi clairement exprimée qu'aujourd'hui. Monsieur le Maire ?

## **Monsieur le Maire de Lamotte-du-Rhône**

Je crois qu'il faut rappeler qu'un élu, c'est comme un agriculteur : on ne travaille pas pour nous actuellement, nous qui sommes élus : on travaille pour l'avenir. Et je pense qu'en agriculture, c'est la même chose. J'ai connu malheureusement – et heureusement peut-être, parce que je suis toujours là – les années néfastes 1945-1950 : j'étais très jeune mais je m'en souviens bien. Cette région était prisée par les villageois. Beaucoup de cousins de Lyon, Valence, Avignon venaient se ravitailler ici. Pourquoi ? Parce qu'il y avait de quoi manger, et il y avait les restrictions... Chez nous, heureusement, on ne manquait de rien parce qu'on avait des poules, des lapins etc. On mangeait bien et on faisait manger la famille qui était proche. Je pense que c'est important. Moi, je crois qu'il ne faut pas décourager les jeunes : or en ce moment, on est en train de décourager les jeunes, les jeunes agriculteurs, les jeunes qui sont sur le terrain. Pourquoi ? Parce qu'ils s'aperçoivent que leurs terrains partent pour les canaux, pour le gaz, ce qui les refroidit. Le type qui a six ou sept hectares de terres se dit : « je vais planter des peupliers et après, je vais aller travailler à l'usine ». Je pense que ce n'est pas comme cela qu'il faut travailler dans une région. C'est pourquoi, je pense aujourd'hui que le débat porte sur le tracé et non sur les indemnités. Je pense qu'il ne faut pas en arriver là aujourd'hui. Je donnerai ma réponse la semaine prochaine au sujet de la salle de Lamotte (d'ailleurs, j'inviterai la CNR à ce débat) si vous nous apportez la preuve qu'on ne peut pas passer au bord du Rhône. Merci.

## **Patrick LEGRAND**

Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais si nous vous demandons une salle, c'est nous qui invitons. Une autorité administrative indépendante, ça fait la gueule de temps en temps... Certains s'en aperçoivent : Madame Bachelot sur les affaires des ondes... Je suis désolé, mais c'est comme ça. N'importe qui peut entrer ici, tout le monde est au courant, c'est dans la presse, partout... Les gens qui ne viennent pas, ils savent. Donc on ne va pas la jouer comme ça... D'autant que j'apprends que vous avez poursuivi le marché noir largement au-delà des périodes adéquates (*Rires.*).

## **Monsieur le Maire de La Motte du Rhône**

Ils venaient à la campagne parce qu'ils mangeaient bien : ce n'était pas du marché noir.

## **Patrick LEGRAND**

Non, c'est une façon de vous mettre sur le tour. Je ne voudrais pas que votre accord sur une salle pour une réunion que je suis chargé d'organiser au titre d'une autorité administrative indépendante soit soumis à des conditions. Dans ce cas-là, je dirais non. C'est très simple : moi, les conditions, je ne les accepte pas. Je ne peux pas accepter ça, c'est tout. C'était pour vous répondre ceci.

Il y a certainement des questions ? Il y a toutes celles que nous ne poserons pas si nous en restons là dans votre commune...

## **Un élu de Bollène**

Georges PELLETIER, je suis un élu de la ville de Bollène. Je suis de sensibilité technicienne. Quand j'entends parler Monsieur SEIMANDI, il y a quelque chose qui m'inquiète beaucoup : il semble penser qu'il n'y a pas de risque quand on met une canalisation ; on ne la met pas à 1,20 mètre parce que cela a un coût, c'est embêtant. Mais pour nous, le risque est une réalité. Je voudrais m'assurer que GRTgaz, en fait, fait cela pour gagner de l'argent et non pour nous faire plaisir, on est d'accord. Ça, c'est le premier point.

Vous dites qu'il n'y a pas de risque parce que l'on sait. Moi, je n'en suis pas persuadé. Aux yeux de tout le monde, le Titanic était insubmersible ; il a coulé la première fois qu'il est sorti. Vous nous dites : « il y a 30 000 kilomètres de tuyaux », peut-être pas de ce diamètre-là. Ici, nous sommes en zone 1C pour les risques sismiques : je sais que c'est faible mais on a quand même eu Lambesc dans les années 50-60. C'est quand même un gros risque. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

## **Georges SEIMANDI**

C'est une vaste question. Bien sûr, le risque sismique est pris en compte. La question de la sécurité est tellement importante que dans la conduite d'un tel projet, elle fait l'objet d'une étude spécifique réglementairement imposée, qui s'appelle l'étude de sécurité : on n'a rien inventé sur le titre. Elle a démarré et elle va durer pendant plus d'un an. Dans cette étude de sécurité, la sismicité, la tenue des sols tiennent une bonne place. Je ne sais pas ce qui dans mes propos a pu faire démarrer votre

intervention comme ça, cela a dû m'échapper... Je n'ai pas dit : « on se met à 1 mètre de profondeur ; dormez tranquilles, braves gens ». Réglementairement – la réglementation a changé en août 2006, donc c'est récent dans l'histoire du gaz naturel, qui a plus de cinquante ans –, il faut au moins 1 mètre. Ponctuellement, pour des pratiques culturelles ou pour des questions de sécurité (parce qu'à tel endroit, l'élu en question va nous dire : « moi, j'ai un établissement recevant du public »), on ira plus profond pour accroître encore le niveau de sécurité. Donc il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté dans ce que j'ai dit : la profondeur réglementaire est de 1 mètre minimum, mais on peut se mettre plus profond pour des questions de sécurité, qui seront démontrées dans l'étude de sécurité. Pourquoi ? Parce que pour faire l'étude de sécurité, il faut avoir le tracé. Or nous n'en sommes pas encore au tracé mais seulement au fuseau.

Ensuite, vous dites : « pour gagner de l'argent »... C'est une vraie discussion, vous avez raison. Mais les infrastructures de transport électriques et gazières ne sont pas motivées par le seul business de GRTgaz. Ce n'est absolument pas ça. Si vous regardez les orientations énergétiques de l'État qui sont consignées dans le Plan indicatif pluriannuel (le PIP Gaz) sur le site de la DGE (c'est aussi téléchargeable sur notre site), cette infrastructure dans la vallée du Rhône y figure. Ce n'est pas le business de GRTgaz. Et deuxièmement, même si on voulait investir, la Commission de régulation de l'énergie (autorité administrative indépendante, comme la Commission nationale du débat public) va dire : « holà, vous investissez trop ». Donc non, on ne fait pas cette canalisation pour notre business mais pour la sécurité d'approvisionnement. Alors bien sûr, nous sommes des développeurs et cela nous fait plutôt plaisir d'être des entreprises dynamiques, des entreprises qui se développent. Parce qu'économiquement, c'est intéressant pour tout le monde.

### **Patricia WATENBERG**

Etes-vous satisfait de la réponse à votre question ?

### **Un élu de Bollène**

Tout à l'heure, un intervenant a dit qu'il n'y avait pas de risque : « s'il y a une fuite de gaz, il y a une fuite, ce n'est pas bien grave ». Il est vrai que tout dépend de la concentration, parce qu'on sait qu'à un certain niveau de concentration, on peut avoir une explosion. À Bollène, même si ce n'est pas le même genre de site, on a quand même un plan de protection des risques technologiques avec le centre de remplissage de Butagaz. Si on a un plan de protection des risques technologiques, c'est donc bien qu'on a, avec le gaz, un risque d'explosion. Donc je ne pense pas qu'on puisse dire qu'une fuite ne présente pas de risques.

### **Patricia WATENBERG**

Le risque zéro n'existe pas, Monsieur SEIMANDI ?

### **Georges SEIMANDI**

Non, je n'allais pas dire cela. Vous avez raison de parler de Butagaz : il s'agit de gaz de propane ou de butane qui est plus lourd que l'air, donc qui s'accumule. Vous avez dit une chose importante

(c'est bien qu'elle soit consignée dans le compte rendu) : s'il y a confinement, il y a risque. Mais justement, les canalisations de transport sont à l'air libre, le plus loin possible de toute habitation pour éviter ces questions de confinement. En plus, comme il y a une pression élevée, si un trou s'est percé, cela part directement en l'air comme un tuyau percé. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de risque : j'ai dit que la sécurité était notre obsession. Sur 2 100 personnes de GRTgaz, 1 000 travaillent là-dessus, et on a dépensé 150 millions d'euros l'année dernière pour les seules questions de niveau de sécurité, non pour corriger les risques existants mais pour accroître le niveau de sécurité. Donc je tenais à préciser cela : le gaz naturel n'est pas du propane ni du butane. Sur 100 accidents de bouteilles de gaz qui défraient la chronique chaque année dans la presse, 95 % sont des bouteilles de gaz de propane et non du gaz naturel. Ce soir, il est question de gaz naturel. Merci.

### **Jean-Noël CONNANGLE**

Je voudrais ajouter un complément. Pour répondre à la question de la sismicité, je voudrais apporter un éclairage. Les canalisations en plein champ (du moins pas celles qui passent en ville) sont les ouvrages qui offrent aujourd'hui la meilleure résistance en cas de mouvement de terrain. Sur cette diapo, vous voyez que ces tubes auront une élasticité intéressante : vous voyez le tube dans différentes positions ; on le prend avec des grues pour le mettre dans sa tranchée. Vous voyez l'élasticité que possède intrinsèquement le tube. Aujourd'hui, c'est ce type d'ouvrage qui résiste le mieux en cas de mouvement de terrain.

### **Patricia WATENBERG**

Merci de ce complément. Y a-t-il d'autres commentaires, interventions ou questions ? Je ne voudrais pas que quiconque soit frustré, même si la soirée avance et que le débat a été nourri et stimulant. Qu'est-ce qu'on dit dans ces cas-là : une fois, deux fois, trois fois ?

### **Georges SEIMANDI**

Je voudrais juste dire quelque chose à la fin de cette réunion, si c'est la fin. Régulièrement – et c'est normal –, on parle d'impact et d'effet et on a des craintes. Et on a d'autant plus de craintes en tant qu'êtres humains face à ce qu'on ne connaît pas. Nous, on est là pour vous expliquer ce dont il s'agit et on a besoin de vous pour mieux comprendre le territoire et pour trouver le meilleur tracé. Je voudrais dire aussi qu'un projet comme celui-là est aussi porteur d'opportunités, notamment – mesdames et messieurs les élus – pour le développement local : pourquoi pas pour faire de la desserte numérique, pourquoi pas pour les retombées économiques d'un projet comme celui-là. On va tout faire ensemble pour minimiser voire supprimer les impacts, mais c'est aussi un levier pour le développement économique local. Parce qu'une énergie sûre et moins chère est un formidable atout pour le développement économique local.

### **Patrick LEGRAND**

Merci pour cette conclusion. Il est 21 heures 30. Nous n'étions pas très nombreux mais nous avons tout de même brassé et réorganisé beaucoup de questions. C'est bien cela, d'ailleurs, le débat

public. On en a réorganisé ensemble, c'est-à-dire que les questions agricoles ont été exposées devant des gens qui ne sont pas agriculteurs. Et au fond, on a commencé à comprendre au-delà même de nos habitudes.

Ce que je peux retenir, sous réserve d'une analyse plus fine des verbatim et de l'équipe qui travaille avec moi, c'est que toute une série de questions traditionnelles se posent autour du tuyau, de son impact immédiat, de ses enjeux. Mais deux questions sortent de façon tout à fait intéressante. La première, c'est celle de l'agro-système – l'agro-écosystème, dirons-nous – et la façon dont on peut gérer ensemble son évolution et son devenir. Sur ce point, on a vraiment vu les choses changer depuis le début du débat, et ce de façon radicale (je l'ai dit tout à l'heure).

La deuxième (je suis un peu technicien de ce genre de sujet, donc cela me fait presque plaisir, surtout le fait que cela vienne de vous et du débat), c'est la demande de cohérence d'aménagement du territoire. Pour avoir travaillé dans d'autres domaines, cette espèce d'approche globale, multi-acteurs, pas seulement technique, qui réclame une cohérence, on la voit réapparaître de façon systématique. Ce retour au territoire et au projet collectif de territoire est extrêmement important. Et on voit bien que cela permettra de faire travailler des acteurs nouveaux, dans des rapports intellectuels un peu nouveaux. Il y a là une demande. Les citoyens manifestent une nécessité de réflexion au-delà de leurs propres intérêts, au-delà de leur propre vision (qu'on dit toujours courte). C'est particulièrement intéressant. Il y a donc une façon de voir naître un nouvel intérêt général sur la cohérence territoriale et sur l'aménagement du territoire. C'est bien, parce qu'il y en a quelques-uns, quelque part, qui n'en sont pas encore là ou qui croient que c'est à partir de bases techniques et technocratiques qu'on peut en arriver là.

Je crois qu'il y a toute une série de dispositifs qui nous permettront de suivre le débat. Notre prochaine réunion se tient la semaine prochaine à Tersanne, dans le nord. Elle portera plus précisément sur les aspects économiques et géostratégiques, ce qui peut aussi poser toute une série de questions comme celles qui ont été évoquées. Il est vrai que nous arrivons à la fin du débat public. Il est possible de faire des cahiers d'acteurs sur ce débat public : il n'y en a pas eu énormément, mais on a parlé d'autre chose que d'aspects techniques. Je conseille à Monsieur d'en faire un. Les cahiers d'acteurs sont des outils auxquels la Commission peut contribuer à donner quelques moyens. Que dire encore ? Merci d'être venus ce soir. Suivez le débat public et n'oubliez pas que l'après-débat est tout aussi important que ce qui se dira. Merci, bonne soirée et à bientôt.